

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 Février 2023

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de la convocation : 1^{er} Février 2023

Nombre de conseillers en exercices : 39

L'an deux mille vingt trois, le sept février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GERARD, Maire.

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Marc DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, Beata JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CREPEL, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL, Jean-François PICHON.

Étaient excusés :

Françoise GOUBE ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Émilie BOULET
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Jean-Pierre MONIER, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Delphine SOULAIROL, Catherine LECARDEZ, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Peggy DEPREZ, Thibaut NOUGEIN, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ.

Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance de ce conseil municipal du mardi 7 février 2023. Je vais procéder à l'appel.

Je constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer. Je vous propose, comme de coutume maintenant, de désigner Louis RANDOUX comme secrétaire de séance. Pas de problème.

Je vais d'abord commencer par vous demander d'approuver les procès-verbaux des conseils municipaux des 8 octobre et 30 novembre 2022. Je remercie d'ailleurs les rédacteurs de ces procès-verbaux de séance qui sont quand même des gros pincettes à mettre en page. Merci beaucoup à eux. Il y a cette délibération. Acceptez-vous d'adopter les procès-verbaux des séances des 8 octobre et 30 novembre 2022.

2023_02_01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DU 8 OCTOBRE ET DU 30 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des 8 Octobre et 30 Novembre 2022

Je vous en remercie.

Cette séance va bien sûr commencer par les décisions municipales et je rappelle que les décisions municipales sont des décisions prises en vertu des dispositions de la délibération du 26 mai 2020 qui porte délégation de pouvoir au Maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'appellent pas de vote mais elles demandent à être simplement portées à votre connaissance. Y-a-t-il sur ces décisions, des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole. Merci à vous.

LES DÉCISIONS MUNICIPALES

MONSIEUR LE MAIRE

2022_12_126_DEC : EXERCICE DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ACQUISITION 27 RUE DE MENIN

CULTURE ET PATRIMOINE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : **EMILIE BOULET**

2023_01_n0002_DEC : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ORGUES DES PAROISSES DE LA BONNE NOUVELLE ET SAINT-JEAN XXIII

**TRAVAUX, CADRE DE VIE, URBANISME, ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES,
AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE**

2022_12_n0125_DEC : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT - SALLES DU BATIMENT
ASTRAL AU PARC DU PETIT PRINCE - MARCQ SCULPTURE SUR BOIS

2022_12_n0127_DEC : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT- SALLES DU BATIMENT
BOREAL - CALYPSO.

2022_12_n0139_DEC : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU GOLF - AVENANT DE
PROLONGATION

**FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE : CATHERINE JONCQUEZ**

2022_11_n0106_DEC : CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX
: MAISON DE LA JEUNESSE DU BUISSON A L'ASSOCIATION MAISON DES PETITS POUCES - ATELIERS
PARENTS-ENFANTS

**ACHAT PUBLIC, LOGEMENT, SECURITE CIVILE, COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE,
ACCESSIBILITE ET GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH**

2022_11_n0108_DEC : MAINTENANCE PREVENTIVE, CORRECTIVE ET TRAVAUX DE MISE EN
CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU ET DE LA QUALITE D'AIR DE LA PISCINE
MUNICIPALE - AVENANT N°2

2022_11_n0111_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT
D'ESPACES VERTS

2022_11_n0112_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE PRESTATIONS D'ENLEVEMENT ET DE MISE EN
FOURRIERE DE VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2022_12_n0113_DEC : CONCEPTION-REALISATION D'UNE HALLE SPORTIVE POUR LA VILLE DE MARCQ
EN BAROEUL - AVENANT N°1

2022_12_n0114_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT -
AVENANT N°2 AU LOT NUMERO 1 2022_12_n0115_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 2

2022_12_n0116_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT -
AVENANT N°2 AU LOT NUMERO 3

2022_12_n0117_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT -
AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 4

2022_12_n0118_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT -
AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 5

2022_12_n0119_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT -
AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 6

2022_12_n0120_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°2 AU LOT NUMERO 7

2022_12_n0121_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 8

2022_12_n0122_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 9

2022_12_n0123_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 10

2022_12_n0124_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT N°1 AU LOT NUMERO 11

2022_12_n0128_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE SERVICE D'IMPRESSION DU MAGAZINE "IMAGES DE MARCQ" ET COMMERCIALISATION DE SA PUBLICITE

2022_12_n0129_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DES VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION DE LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL - LOTS 1 A 7

2022_12_n0130_DEC : MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ANIMATION INCLUANT UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE, DE CONSTRUCTION D'UN PARKING D'ADAPTATION ET DE DEMOLITION PARTIELLE D'UN BATIMENT LIMITROPHE - CHOIX DU LAUREAT DU CONCOURS - ALLOCATION DE LA PRIME AUX CANDIDATS

2022_12_n0131_DEC : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ANIMATION INCLUANT UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE, DE CONSTRUCTION D'UN PARKING D'ADAPTATION ET DE DEMOLITION PARTIELLE D'UN BATIMENT LIMITROPHE - FIXATION DU PLAFOND D'INDEMNITE VERSEE AUX MEMBRES DU JURY INTERVENUS EN QUALITE DE PERSONNES QUALIFIEES LORS DU JURY LE 02 DECEMBRE 2022

2022_12_n0133_DEC : REFECTION DE LA TOITURE DU REFECTOIRE DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO A MARCQ-EN-BAROEUL

2022_12_n0135_DEC : SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES IARD (DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE, AUTOMOBILES, PROTECTIN FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS, NAVIGATION ET STATUTAIRES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL - LOT 4

2022_12_n0134_DEC : REHABILITATION ET EXTENSION DES BATIMENTS DU MARCHE COUVERT DE L'ESPACE SAINT JOSEPH - AVENANT N°1 AU LOT 1

2022_12_n0136_DEC : CONTRAT DE PRESTATION DE MEDECINE DE PREVENTION AVEC EPIONE

2022_12_n0137_DEC : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART AU PONT DES ARTS

2023_01_n0007_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE PORTANT SUR LA CREATION D'UN ESPACE COWORKING A L'HIPPODROME DE MARCQ-EN-BAROEUL

LES DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire	
2023_02_01_DEL_APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 8 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 2022	
2023_02_02_DEL_LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)	
2023_02_03_DEL_DENOMINATION ECOLE EUROPEENNE LILLE METROPOLE - JACQUES DELORS	
2023_02_04_DEL_COMMUNICATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2022	
<u>ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES</u> Emilie BOULET	
2023_02_05_DEL_ACCORDS DE RECIPROCITE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	
2023_02_06_DEL_AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA DU PONT DES ARTS	
<u>TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Pierre VERLEY	
2023_02_07_DEL_EXPERIMENTATION DE MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN SEMI-FLOATINGPRAT	
<u>ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT – AGRICULTURE - PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI</u> Nicolas PAPIACHVILI	
2023_02_08_DEL_RESULTATS DU JEU CONCOURS "NOEL CHEZ VOS COMMERCANTS" 2022	
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES</u> Françoise GOUBE	
2023_02_09_DEL_LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES PARCELLES SISES CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT CADASTREES BS NUMERO 381, 421 et 425	

2023_02_10_DEL_AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE/ CHEMIN D'OZ - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE - AMENAGEMENTS ECOLE EUROPEENNE DE LILLE	
2023_02_11_DEL_AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - TRANSFERT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN	
2023_02_12_DEL_ACQUISITION DU 10 RUE DU NORD - CITÉ SCRIVE	
2023_02_13_DEL_CREATION DE TARIFS DE LOCATION DU THEATRE COLISEE LUMIERE	
2023_02_14_DEL_ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE POUR LA RENOVATION DES POINTS LUMINEUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	
<u>FINANCES, GESTION ET PILOTAGE DES CONTRATS</u> Pascal LHERBIER	
2023_02_15_DEL_DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES	
2023_02_16_DEL_ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES N°1- BUDGET VILLE 2023	
<u>TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION, RESSOURCES HUMAINES, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS</u> Alain CHASTAN	
2023_02_17_DEL_TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS – MODIFICATION	
2023_02_18_DEL_REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS SOCIO EDUCATIFS	
<u>SPORT, SANTE ET RELATIONS INTERNATIONALES</u> Didier ELLART	
2023_02_19_DEL_AMENAGEMENT D'UNE SURFACE D'ENTRAINEMENT DE HOCKEY SUR GAZON AU STADE GILLES D'HALLUIN	
2023_02_20_DEL_ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DU NORD DE TENNIS POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT INTERNATIONAL DE TENNIS FAUTEUIL U18	

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES Jean Louis MUNCH	
2023_02_21_DEL_REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN, DE COLUMBARIUM ET DE CAVURNES DANS LES CIMETIERES DE MARCQ-EN-BAROEUL	
<i>Questions diverses</i>	
Odile VIDAL-SAGNIER : Evolution des missions du CCAS de la ville.	
Philippe CREPEL : VCEU : Contre la réforme des retraites du Gouvernement.	

--- oOo ---

Nous allons aborder maintenant le premier point, le plus important de notre conseil de ce soir, parmi les délibérations, qui est tout simplement le Débat d'Orientation Budgétaire sur lequel a beaucoup travaillé mon Adjoint aux Finances et mon Directeur Général des Services avec mon Directeur Financier et tous les services et les élus que je remercie beaucoup parce que c'est un gros sujet à débattre entre nous. Je voudrais vous dire aussi que Pascal LHERBIER a des obligations professionnelles qui le conduiront à quitter cette séance pour retourner sur Paris et donc il est tout excusé et je le remercie d'avoir fait un aller-retour pour nous présenter ce projet de ROB. Vous avez la parole Monsieur LHERBIER.

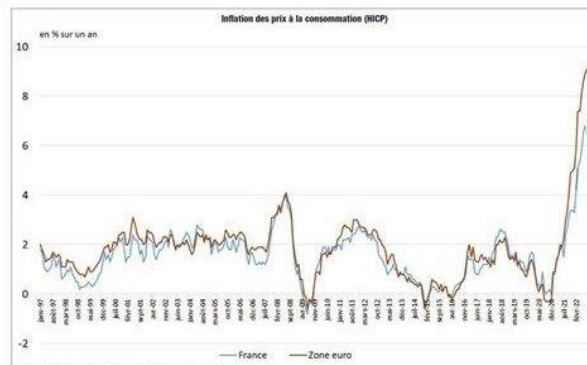
➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Merci Monsieur le Maire. Oui effectivement le Débat d'Orientation Budgétaire très attendu puisque c'est quand même depuis très longtemps que nous le proposons ici au mois de février pour habitude de le faire en novembre.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire est un moment clé de notre processus de préparation du budget. Il a pour objectif de nous projeter sur le budget de 2023, cette année, de débattre des politiques publiques conduites et d'évoquer les nouveaux projets que nous allons mener. Ce débat présente également les contraintes et les marges de manœuvre de notre commune.

Contexte de l'élaboration du budget 2023

En France comme en zone euro,

- l'environnement macroéconomique reste défavorable.
- L'inflation est à la hausse, à des niveaux élevés.



Nous avons tous conscience que l'environnement macroéconomique reste très défavorable en France comme en zone euro. Les conséquences de la guerre en Ukraine et les tensions importantes sur les prix des matières premières, des énergies et sur les chaînes de production mondiales conduisent les institutions comme la nôtre à revoir leurs prévisions d'inflation à la hausse, à des niveaux élevés pour 2023. Les effets sont concrets pour le vivre quotidiennement dans nos foyers. Nos dépenses courantes, alimentation, chauffage, électricité, carburant ne cessent d'augmenter et même d'exploser. Et bien pour une collectivité c'est pareil avec une augmentation encore plus forte et indépendamment des économies que nous pouvons réaliser. C'est ce qu'on appelle le panier du Maire qui évolue plus rapidement que l'inflation affichée.

La loi de finances 2023

- La LF semble moins pénalisante pour les collectivités en 2023, notons:
 - la hausse des dotations (DGF),
 - le bouclier tarifaire (pas pour Marcq),
 - l'amortisseur d'électricité à partir de 325 € par MWh,
 - le filet de sécurité est conditionné... L'accès a été critiqué pour son application en 2022...

Le projet de loi de finances pour 2023, accompagné par le projet de loi de programmation des finances publiques est placé dans une logique de sortie du « quoi qu'il en coûte » et a été présenté le 26 septembre 2022. « Croissance, réformes, réduction des dépenses » : tel est le triptyque sous lequel le Ministre de l'Économie a placé le projet de loi de finances 2023. Présentant ce PLF, Monsieur Bruno LEMAIRE insistait sur le fait que l'époque du quoi qu'il en coûte était bel et bien révolue. Tout comme d'ailleurs celle des crédits en faveur de la relance. Voici venu le temps de « la France à l'euro près ». Le projet de loi de finances pour 2023 a été définitivement adopté, courant décembre, au terme d'un parcours parlementaire inédit ponctué, côté Assemblée, d'une série de recours au 49-3... Sur le terrain des finances locales, la loi de finances semble moins pénalisante en 2023 avec une certaine hausse des dotations, un filet de sécurité, un bouclier tarifaire et un amortisseur des dépenses d'énergie et bien d'autres mesures encore. Cependant, certaines mises en oeuvre seront précisées par décret. Notons que ces conditions d'accès ont été critiquées par l'application de certaines mesures en 2022 dont le filet de sécurité.

La réalité de la préparation du budget des collectivités

- Avec les différentes réformes fiscales successives,
 - la modification du calcul du potentiel financier (influençant la répartition de certaines dotations),
 - la non indexation par l'État des dotations,
 - l'inflation galopante, dont les fluides,
 - l'augmentation imposée des dépenses obligatoires (dont la masse salariale),
- = les collectivités n'ont plus de repère et n'ont plus de lisibilité, à 3 ans, sur l'équilibre de leurs budgets.

Regardons la réalité de la préparation budgétaire des collectivités de France et plus particulièrement celle de Marcq-en-Barœul. Avec les différentes réformes fiscales successives, la modification du calcul du potentiel financier influençant la répartition de certaines dotations. Il faut savoir que certaines richesses notamment comme le droit mutation à titre onéreux qui est effectivement assez important à Marcq-en-Barœul n'était pas pris en compte dans le calcul de la richesse de la Ville, on peut effectivement s'attendre encore à des baisses de dotation. La non indexation sur l'état des dotations donc l'inflation pour tout sauf pour les dotations, une inflation galopante notamment les fluides, une augmentation imposée des dépenses obligatoires qui effectivement impacte fortement notre masse salariale. Les collectivités n'ont plus guère de repères donc une lisibilité à 3 ans sur leur équilibre de budget. C'est la dure réalité de l'ensemble des collectivités pour préparer le budget 2023.

La réalité de la préparation du budget des collectivités

- La quasi-totalité des collectivités locales se trouve aujourd'hui dans la même situation que les ménages qui, sous la pression des dépenses courantes, entament leur épargne et doivent opérer des choix en favorisant les opérations ou les dépenses les plus pertinentes.

La quasi-totalité des collectivités locales se trouve aujourd'hui dans la même situation que les ménages et qui sous la pression des dépenses courantes entament leur épargne et doivent opérer des choix en favorisant les opérations ou les dépenses les plus pertinentes. Dégager un autofinancement équivalent sera exceptionnel et recourir à l'emprunt demande une grande prudence en hésitant sur des taux fixes, élevés et la crainte d'une poursuite des hausses. Les capacités d'investissement seront donc comprimées voire franchement rabotées certaines villes même nulles. Cela vient à une mauvaise heure alors que le service public local a besoin de renforcer de nombreux équipements et face à des perspectives d'investissements onéreux liés à la transition énergétique aux politiques d'environnement et la flambée des coûts des matériaux.

Marcq-en-Barœul n'y fait pas exception

La Ville met tout en œuvre pour surmonter cette crise grâce à :

- sa capacité d'adaptation,
- sa résilience,
- et surtout sa très bonne santé financière.

La Ville est fermement décidée à poursuivre le développement de ses politiques par un service public de proximité et de qualité, sans augmenter les impôts et sans endetter la Ville, en application de nos engagements pris devant les Marcquois.

Il ne fait aucun doute que Marcq-en-Baroeul va subir cette situation. La Ville mettra tout en oeuvre pour traverser cette crise la tête haute grâce à sa capacité d'adaptation, sa résilience et surtout sa très bonne santé financière à l'heure actuelle. La majorité municipale est fortement décidée à poursuivre le développement de ces politiques par un service public de proximité et de qualité pour venir en soutien aux Marcquois sans augmenter les impôts et sans endetter la Ville.

Situation financière

La Ville peut se réjouir d'avoir des finances saines.

En ces temps difficiles ne pas avoir de dette permet d'avoir de meilleures marges de manœuvre, de limiter la pression fiscale, de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos investissements et ainsi préserver les générations futures.

€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	46 381 733	45 467 394	44 592 353	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636
- Charges de fct. courant	35 829 368	35 329 464	36 329 848	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	10 552 365	10 137 929	8 262 505	9 271 026	8 887 127	8 223 623	8 159 927
+ Solde exceptionnel large	-266 783	-786 720	-287 133	-158 176	-428 627	-846 608	44 541
= Produits exceptionnels larges*	62 995	87 482	327 110	327 290	430 553	342 104	47 701
- Charges exceptionnelles larges*	329 778	874 202	614 244	485 466	859 179	1 188 712	3 160
= EPARGNE DE GESTION (EG)	10 285 583	9 351 209	7 975 372	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468
- Intérêts	173 407	41 361	3 522	0	0	0	0
= EPARGNE BRUTE (EB)	10 112 176	9 309 848	7 971 850	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468
- Capital	1 064 884	918 031	209 210	0	0	0	0
= EPARGNE NETTE (EN)	9 047 292	8 391 817	7 762 640	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468

La Ville se réjouit d'avoir des finances saines. En ces temps difficiles ne pas avoir de dettes permet d'avoir de meilleures marges de manœuvre, de limiter la pression fiscale, de dégager des moyens supplémentaires pour financer nos futurs investissements et ainsi préserver les générations futures. Notre autofinancement c'est à dire notre résultat annuel est de 8,3 millions en moyenne sur la période 2015-2021. L'année 2021 se termine avec un autofinancement net de 8,2 millions d'euros, c'est à dire légèrement inférieur à la moyenne, en dessous de la moyenne de la période 2015-2021. Il y a tout de même un rattrapage par rapport à l'année 2020 grâce notamment à la DMTO qui aux premières estimations devrait atteindre également en 2022 au moins 4 millions d'euros alors qu'on avait battu les records en 2021 à 4.065.000 millions.

Situation financière

MONTANTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	7 009	8 333	5 797	10 410	18 210	13 699	7 967
Dépenses directes d'équipement	7 009	8 193	5 786	9 566	13 205	12 751	7 854
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	140	11	843	5 005	948	113
Dépenses fin. et diverses hors dette	2	0	2	6	0	355	4
Dépenses d'investissement hors dette	7 012	8 333	5 799	10 415	18 210	14 054	7 970



Il y a eu sur la période constatée 78,6 millions de crédits d'investissement mandatés sur 7 ans sans compter les reports de crédit de 4 millions environ en 2021 ce qui donne un total de 82,6 millions de crédits d'investissement engagés sur la période. La Ville de Marcq-en-Baroeul a beaucoup investi et continue de poursuivre son développement des services à la population dans sa Ville et affirme un cadre de vie dont beaucoup nous envie.

Situation financière

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165	22 016
+ Variation EGC n	4 158	293	3 966	1 612	-2 782	-2 150	4 048
= Excédent global de clôture	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165	22 016	26 064



L'évolution de notre fonds de roulement permet de financer nos futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts. Le fonds de roulement à fin 2021 est de 26 millions d'euros d'après nos premières estimations du compte administratif 2022, il devrait rester à 1 euro près équivalent entre 25 et 26 millions à fin 2022. C'est une obligation d'afficher le niveau d'endettement de la collectivité mais vous voyez qui est à zéro. Vous savez que nous avons plus de dettes depuis 2017.

Les orientations budgétaires 2023

- Laisser inchangés les taux des impôts locaux,
- Maintenir la qualité des services municipaux, tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir notre soutien aux associations,
- Ouverture d'une nouvelle crèche,
- Poursuivre la prime aux vélos électriques,
- Renforcer notre soutien au CCAS +150K€ (en subvention et en nature),
- Poursuivre notre programme d'investissements de la mandature, sans recours à l'emprunt, et en tenant compte de l'augmentation des coûts.
- Mise en place d'un plan de sobriété énergétique volontariste.

Nos orientations budgétaires pour 2023 : Nous pensons laisser inchangés les taux des impôts locaux. Je vous rappelle que la taxe foncière sur le bâti est la plus faible de la zone métropolitaine 33,5 % ; maintenir des qualités de services municipaux tout en stabilisant les défenses de fonctionnement ; stabiliser et éventuellement les faire baisser ; maintenir nos soutiens aux associations voire les renforcer ; ouvrir une nouvelle crèche ; poursuivre la prime au vélo électrique ; renforcer notre soutien au CCAS où nous allons cette année, en subvention nette et en nature, faire une augmentation de 150.000 euros ; poursuivre notre ambitieux programme d'investissement si possible sans recours à l'emprunt. Je dis si possible pour 2023 je ne pense pas mais il faut savoir que les années futures sont effectivement beaucoup plus incertaines ; mise en place d'un plan de sobriété énergétique volontariste.

Les orientations budgétaires 2023

Pour faire face à cette conjoncture inflationniste sur nos dépenses obligatoires, le plan d'optimisation des finances est passé au stade supérieur par un plan de sobriété.

- Il a été décidé de limiter le montant des budgets 2023 au regard du réalisé 2022, avec une diminution complémentaire de 1.5% appliquée à l'ensemble des services de manière égalitaire. Cette démarche permet d'économiser les 600K€.
- Pour la première fois depuis 10 ans, nous envisageons de diminuer l'autofinancement de 1 M€ (-22%).

Pour faire face à cette conjoncture inflationniste sur nos dépenses obligatoires, nous avons un plan d'optimisation des Finances qui est passé au stade supérieur par un plan de sobriété. Il a été décidé de limiter le montant des budgets 2023 au regard du réalisé 2022 avec une diminution complémentaire de 1,5% appliquée à l'ensemble des services de manière égalitaire. Cette démarche nous a permis d'économiser sur l'orientation budgétaire 2023, 600.000 euros. Pour la première fois depuis 10 ans nous envisageons d'opérer une baisse de notre autofinancement d'un million d'euros.

Dans ce contexte incertain et avec la limitation des ressources des collectivités, nous poursuivons le développement de nos projets et de nos services publics malgré les inquiétudes pour les années à venir. Pour la première fois depuis 10 ans, comme je l'ai rappelé, nous envisageons de diminuer l'auto-financement de 1 million.

Les orientations budgétaires 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'accroître de 3.4M€ (+8.26%):

- des fluides de 1.4M€ (+87%),
- des frais de personnel de 1.35M€ (+4.92%),
- de la pénalité SRU +200K€ (+68%),
- de la gestion de la nouvelle crèche +210K€,
- des primes vélos électriques +130K€,
- le soutien au CCAS +150K€...

Le programme d'investissements s'afficherait à 20,8M€:

- Dont 14M€ de dépenses d'équipements
- Dont 6,8M€ de réserves foncières

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'accroître de 3,4 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 8%, notamment l'augmentation des fluides 1,4 millions, c'est une fourchette basse, 1,4 millions on est à plus 87%, à 1,6 millions on est à 100%. Des frais de personnel lourdement impactés par une revalorisation de l'Etat de 1,35 millions d'euros près de 5% d'augmentation encore prévisible en 2023, pénalité SRU de plus de 200.000 euros qui fait une augmentation de 68%, la nouvelle crèche où l'on va abonder par rapport à une subvention de 210.000 euros, les primes pour les vélos électriques un minimum de 130.000 euros voire 150.000 euros et comme je le disais tout à l'heure, soutien au CCAS de l'ordre de 150.000 euros en subvention en nature.

Notre programme d'investissement prévu en 2023 serait autour de 21 millions d'euros, 20,8 millions d'euros aujourd'hui mais ça peut encore changer puisque le budget n'est pas encore voté, ni préparé, réparti à 50 millions pour les équipements et les travaux et 6,8 millions pour éventuellement acquérir des réserves foncières.

L'équilibre du plan pluriannuel d'investissements 2023-2026

Dépenses du PPI 2023-2026 en M€	2023	2024	2025	2026	
Travaux	14	13,6	9	6	42,6
Réserves foncières	6,8	3,4	12,3	1,3	23,8
Reports 2022	5,4				5,4
TOTAL des Emplois	26,2	17	21,3	7,3	71,8

Recettes d'investissements 2023-2026 en M€	2023	2024	2025	2026	
Fonds de roulement	5,7	7,5	11,3	0,5	25
Recettes foncières	13,5	2	3		18,5
Autofinancement	6	5	4,5	4,5	20
Subventions d'équipement		1,5	1,5	2	5
Autres recettes	1	1	1	1	4
TOTAL des Ressources	26,2	17	21,3	8	72,5

Nous maintenons donc notre PPI qui malgré la conjoncture est toujours équilibré pour ne pas augmenter les impôts et ne pas lever l'emprunt. PPI que nous présenterons en détail autour du mois de juin sachant que pour 2023 nous avons aujourd'hui quasiment l'entièreté de notre plan pluriannuel qui est prêt. Nous envisageons d'investir sur quatre ans, 72 millions d'euros, répartis pour 43 millions d'euros en travaux et équipements, 23,8 millions d'euros en réserve foncière et le financement des reports de 2022 de 5,4 millions d'euros.

Ces investissements : Comment seront-ils financés ? par notre fond de roulement qui sera afin 2022 de l'ordre de 25 à 26 millions d'euros, la vente de fonciers pour 18,5 millions d'euros, le dégagement d'un autofinancement de 20 millions d'euros sur 4 ans. Alors un autofinancement de 20 millions sur 4 ans comparé à notre moyenne de 2014 à 2021 qui était de 8,3 millions d'euros soit si on était resté sur le même autofinancement, sur le même bilan et sur le même résultat on aurait la capacité de d'avoir 33,2 millions d'euros d'investissements supplémentaires et qui implique une baisse vraiment significative puisqu'on passerait de 33 millions sur les quatre ans à 20 millions seulement. On s'attend aussi sur ces projets à 9 millions de subventions et autres recettes annexes FCTVA, notamment.

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2023

La Ville s'emploie à poursuivre le programme d'investissement

- Construction d'une 2ème salle de sports, positionnée en retrait de la salle Delcenserie;
- Rénovation de la Salle Delcenserie;
- Construction d'une halle sportive de 800m² accessible aux familles 7 jours/7 dès 2023;
- Aire d'entraînement de hockey sur gazon en surface synthétique ;
- Reconstruction la maison des jeunes et un restaurant scolaire au Pont;
- Extension du conservatoire de musique;
- Kiosque à musique dans le parc Valmy;
- Nouvelle ludothèque;
- Programme de travaux dans les écoles (toitures, cours de récréation ...);
- 148 tablettes dans 5 écoles élémentaires;
- Aménagement de la maison du développement durable;
- Poursuivre et intensifier l'intégration des enjeux de la transition écologique dans nos programmes d'investissement;
- Favoriser les modes de déplacement doux;
- Poursuivre l'adaptation technique des bâtiments face au handicap;
- Programme d'acquisitions foncières;

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2023

Rendre notre Ville encore plus sûre

- Continuer à renforcer notre action en matière de prévention et de tranquillité publique;

Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

- Poursuivre les actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences dont elles sont victimes;

Politique éducative ambitieuse confirmée

- Un patrimoine scolaire modernisé et sécurisé;
- Une nouvelles organisations des cours de récréation ;
- Une politique éducative ambitieuse confirmée;
- Un service de restauration innovant;
- Un accès privilégié à la citoyenneté;
- Simplification administrative par le renforcement du dossier unique famille dématérialisé;

Des événements et des rendez-vous pour favoriser le vivre ensemble

- Soutenir les associations dans leurs projets, en mettant à leur disposition les moyens logistiques nécessaires à leurs manifestations;
- Proposer de grands évènements et des actions pour se retrouver;

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2023

Poursuite d'actions de promotion des artisans-commerçants et d'actions en faveur de l'emploi

Politique sportive volontariste

- Poursuite du programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif;
- Mise à disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement;
- Une politique de prévention à la santé pour tous avec des formations à l'usage des défibrillateurs, apprendre à porter secours et le sport sur ordonnance;

Politique familiale encore plus dynamique

- Ouverture d'une nouvelle crèche la Buissonnière;
- Développement des modes de garde pour la petite enfance (crèche de la Buissonnière, maison d'assistantes maternelles);
- Une nouvelle adresse pour la ludothèque animée par l'association Pigeon Vole;
- Un conseil des Jeunes en développement;

Ces politiques publiques municipales nous permettent de rendre notre Ville encore plus sûre en continuant à renforcer notre action en matière de prévention et de tranquillité publique notamment avec la police municipale ; promouvoir l'égalité homme-femme ; poursuivre une politique éducative ambitieuse confirmée par un patrimoine scolaire modernisé, sécurisé ; un service de restauration innovant ; un accès privilégié à la citoyenneté ; simplification administrative dans la mesure du possible pour le renforcement des dossiers uniques de famille dématérialisés ; des événements, des rendez-vous pour favoriser le vivre ensemble à Marcq-en-Barœul ; poursuivre des actions de promotion des artisans, commerçants et d'actions faveur de l'emploi. En fait cette année, on va encore investir quelques milliers d'euros : poursuivre le programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif : mise à disposition de la communauté éducative des moyens adaptés à favoriser l'enseignement ; politique de prévention et de renforcer pour la prévention de la santé à usage de défibrillateurs et apprendre à porter secours et le sport sur ordonnance cher, à notre ami, Monsieur ELLARD ; ouverture d'une nouvelle crèche, La Buissonnière qui est ouverte depuis le 1er janvier ; développement des modes de gain pour la petite enfance, nouvelle adresse pour la ludothèque et un conseil pour les jeunes en développement.

CCAS : toujours plus proche des problématiques sociales avec des projets collectifs encore mieux accompagnés. Le CCAS qui accompagne cette année, les seniors actifs dans la ville des programmes, des nouvelles offres de services, de soutien à domicile, d'animation et de transport seront proposées par la Ville afin de favoriser le lien social ; une mission politique de la ville pour suivre nos actions au plus près des habitants ; mettre la promotion pour l'animal en ville, informer, communiquer, préserver la biodiversité en ville ; mise en oeuvre des pouvoirs de police du Maire ; structuration du réseau associatif marquois ;

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2023

Démocratie participative

- Accompagner / faire vivre les instances de démocratie locale;
- Faire participer les habitants à des projets structurants;

Mise en place différentes politiques publiques en matière de transition écologique visant à :

- Favoriser les mobilités douces (deux roues, marche et « court-voiturage »);
- Favoriser la nature en ville;
- Améliorer la propreté en ville;
- Consommer et vivre de manière responsable;
- Réduire les consommations en énergie / eau avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique;



Démocratie participative : accompagner, faire vivre les instances de démocratie locale, faire participer les habitants à des projets structurants ; mise en place de différentes politiques publiques en matière de transition écologique ; favoriser la nature en Ville ; améliorer la propreté ; consommer et vivre de manière responsable ; réduire les consommations en énergie et eau ; en ce qui concerne les fluides avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique qui devient de plus en plus indispensable. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur LHERBIER vous et tous les services. Je pense que l'on peut commencer le débat. Qui demande la parole ? Oui Monsieur CREPEL. Allez-y.

► **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL :** Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Après le quoiqu'il en coûte du covid, c'est l'heure du tout coûte ! voire du tout coûte trop cher et surtout les services publics. La loi de finance adoptée sans débat à coup de 49-3 est le fruit de décisions unilatérales du Gouvernement et de notre Président ! Cette loi est guidée par trois objectifs majeurs, la croissance, les réformes, la réduction des dépenses. C'est un budget de maîtrise et dépenses publiques dans la continuité d'un partage des richesses de plus en plus déséquilibré au détriment de la majorité de la population. L'objectif affiché est de contraindre les communes à encadrer sévèrement leurs dépenses en donnant un objectif de diminution de 0,5%. L'autonomie municipale et la capacité des communes à prévoir l'avenir sont directement remises en question. Les ambitions de développement des villes et du service public en sont directement freinées.

La croissance n'est nullement acquise avec une politique publique qui s'attaque à ses sources dans un contexte de guerre en Europe, d'inflation, de bouleversements énergétiques, d'incertitudes pour les populations. Quand aux réformes à venir, l'actuelle réforme des retraites en débat dans le cadre d'une loi de finance rectificative démontre aujourd'hui que cette réforme est bien destinée à réaliser des économies comme d'autres en projet ou déjà réalisées.

Sobriété partout dans le budget de l'État et on propose de faire plus dans la commune extrait du rapport, je cite, « il a été décidé de limiter le montant du budget 2023 au regard du réalisé 2022 avec une diminution complémentaire de 1,5% appliquée à l'ensemble des services de manière égalitaire. Cette démarche permet d'économiser 600.000 euros. Nous déplorons que l'augmentation des salaires des agents soit une nouvelle fois considérée comme une charge alors que les agents de la commune par leur travail et leur investissement sont la richesse du service public. Après des années de gel de salaire, les 3,5% de hausse du point d'indice ne compensent même pas l'inflation officielle de 2022. Avec près de 80% de nos recettes assurées par l'impôt et les taxes et un important fonds de roulement, la Ville encourt peu de risques pour 2023. Elle peut ne pas augmenter les impôts locaux d'autant que la revalorisation de la base fiscale locative 2023 est de 7,1%. Par conséquent, nous ne comprenons pas votre volonté de freiner les dépenses et de ne pas recourir à l'emprunt pour développer les investissements et les services à la population surtout en cette période de difficultés sociales et financières des ménages, des petits commerçants et artisans. Pour le budget 2023, nous demandons une revalorisation du budget du CCAS afin de remettre en place l'activité du service d'accompagnement et d'aide à domicile en travaillant sur l'attractivité des métiers par la formation, la rémunération et les conditions de travail. Les plus de 9000 seniors de Marcq ne sont pas tous en mesure de recourir à des services privés pour ce secteur. Le développement de la politique en direction de la jeunesse devrait, en plus des actions actuelles, prévoir du cautionnement solidaire pour le logement, davantage de gratuité pour les licences sportives et les loisirs, plus de bourses pour aider au permis de conduire et au BAFA. Nous demandons aussi le gel des tarifs des prestations municipales, cantine, crèche, garderie pour aider tous les foyers Marcquois.

L'arrêt des sanctions financières de 0,5 euros pour chaque changement ou annulation des réservations de cantine et garderie d'autant que ce dispositif expérimental n'a donné à ce jour à aucun bilan. La communication des réserves financières municipales et la valorisation des immobilisations foncières de la commune. La réalisation de la maison de l'écologie et de l'environnement en direction de tous les habitants pour les accompagner dans leurs projets environnementaux, en débattre avec eux et les conseiller. Nous souhaitons que la maison de la transition écologique prévue puisse remplir aussi cette mission. Mettre en place une campagne de sensibilisation et d'amélioration du tri sélectif dans les logements collectifs de la Ville. La Ville reste une Ville riche, les articles parus récemment dans la presse en témoigne une nouvelle fois. C'est aussi une Ville active. Malheureusement, c'est plus difficile d'y vivre car les prix des logements à l'achat comme à la location deviennent prohibitifs pour la plupart des actifs. Nous déplorons ces inégalités et nous souhaiterions que les activités et le cadre de vie qu'offre notre Ville, puissent être davantage accessibles au plus grand nombre par une politique correctrice de ces inégalités qui relèvent de la politique nationale mais à laquelle la municipalité doit également participer c'est ce que nous souhaitons souligner également. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL. Qui demande la parole ? Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Laissez-nous remercier tout d'abord Pascal LHERBIER, Adjoint aux Finances et Monsieur MONIER, Directeur des Services financiers pour l'excellente Commission et les informations qui nous ont été données. Pour préparer notre débat de ce soir, nous avons relu notre intervention relative au rapport d'orientation budgétaire de 2022. Force est de constater que rien n'a beaucoup changé et nos prises de position ce soir pourraient être les mêmes. 2023 malgré une baisse de l'autofinancement de 1 million d'euros reste une année, somme toute, classique. La hausse des bases de 7,1% est une bonne surprise pour nos finances et la croissance toujours forte des DMTO ne surprend personne par son ampleur. Les taux n'augmenteront pas et la crise que nous rencontrons, une de plus, ne nous permettra certainement pas de procéder à une baisse à court terme de ces taux. Notre fonds de roulement se situe autour de 26 millions et la trésorerie à fin décembre était de 35 millions d'euros. Les marges de manœuvre existent donc encore malgré une baisse importante de la DGF et la hausse très importante des matières et de l'énergie. Notons que la modulation future de notre dotation globale de fonctionnement tiendra désormais compte de notre richesse. Nouveau calcul mis en place par le Gouvernement. Notre commune risque donc à nouveau de voir ces dotations baissées. Tout cela semble parfaitement anticipé par nos services financiers. Notre Ville n'a été que partiellement impactée par les hausses tarifaires exceptionnelles de l'énergie. Saluons, saluons les actions menées par le service travaux pour la mise en place, bien avant l'heure et donc bien avant la crise, d'éclairage LED partout où cela fut possible, de chaudière à basse consommation et d'importants travaux d'isolation sur notre patrimoine bâti. Bien sûr cela a été possible car les finances de notre commune le permettent mais quand même il convient de souligner ce point extrêmement positif ce soir.

Quelques nouveaux projets se font jour que nous soutenons, d'autres sur lesquels, nous nous sommes déjà longuement exprimés sont plus sujet à caution. Comme nous l'avons fait remarquer en commission, le plan pluriannuel d'investissement aurait pu être joint dès à présent au dossier de ce conseil. Il n'en a rien été et nous le regrettons. Comment, en effet, discuter de nos orientations budgétaires à venir sans évoquer les nouveaux projets qui se sont faits jour et la modification importante de projets anciens, parfois fruit d'une opportunité foncière qu'il convient bien sûr de saisir nous sommes d'accord, parfois plus discutables dans le processus décisionnel, ces projets devront être étudiés avec plus grand soin et nous comptons sur un vrai débat en commission pour ce faire. Le coût des matières, nous l'avons rappelé, celui des matériaux explosent. La difficulté pour les entreprises de maintenir leur tarif, fût-il négocié via appel d'offres, est quasi impossible. Notons par exemple, la salle Delcenserie annoncée dans le document de présentation pour un démarrage premier semestre 2023 alors que son coût explose à plus de 15 millions d'euros du jamais vu pour une salle de sport, aussi belle soit-elle. Il convient de reprendre un par un les dossiers et de relancer les consultations c'est ce qui nous a d'ailleurs été confirmé en commission et nous nous en félicitons. D'autres projets nouveaux sont à l'étude avec le réaménagement du quartier de la Chocolaterie pour lequel la parcelle EDF a été récemment acquise pour un montant de 7 millions d'euros, nous soutenons ce projet et nous serons attentifs à voir quels équipements et quelle construction, ils seront bâtis. Dans le Bourg, nous réaffirmons par contre que notre projet de délocalisation de la Maison de Retraite, Les Provinces du Nord, est une hérésie. Nous nous questionnons à nouveau sur le devenir du site actuel pour lequel aucune réponse ne nous a été apportée. Rappelons que la Maison de Retraite est actuellement située en plein cœur du Bourg, près des commerces, près du marché, de la Médiathèque, des offices religieux importants pour nos personnes âgées. Bref, c'est un non-sens de déménager celle-ci loin de tout. Vous connaissez notre position sur l'extension de l'Ecole de Musique dont nous avons déjà parlé ici. A nouveau, nous avons demandé en commission que le plan pluriannuel d'investissement puisse nous être communiqué, nous l'étudierons avec attention. Nous vous remercions de votre attention et Jean-François est dans le train, il devrait arriver, j'espère qu'il va nous rejoindre. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL. Monsieur LHERBIER est-ce que vous voudriez apporter des réponses ?

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** Monsieur CREPEL. Au niveau du CCAS, vous disiez qu'effectivement on pourrait abonder cette année. On abonde quand même particulièrement de fortes manières puisque l'on abonde à plus de 10 % d'augmentation sous la base d'une augmentation nette de subventions de 25.000 euros et un transfert de compétences et d'accompagnement sur les aînés, via la Mairie vers le CCAS pour 125.000 ce qui fait cette année un budget alloué au CCAS de 1.425.000 euros et une augmentation qui approche les 10% donc je ne peux pas laisser dire que cette année on laisse tomber le CCAS. Sur les 600.000 euros de gains que vous faisiez remarquer, vous parlez effectivement des ressources humaines et en l'occurrence ça ne touche absolument pas les ressources humaines, c'est sur les charges à caractère général.

Les charges de caractère général représentent 6.500.000 euros sur les 60 millions de notre budget, les 600.000 euros de gains ne représentent que 1% de notre budget donc, si on n'est pas capable aujourd'hui de faire 1% d'économie sur le 11, c'est-à-dire en dehors des charges salariales, bon effectivement, c'est qu'il faut douter de tout donc là je pense qu'effectivement les 600.000 euros que l'on a fait d'économie, je pense qu'elles sont les bienvenues pour notre budget 2023. Alors Monsieur TONNEL, vous parlez de 35 millions de trésorerie à fin Décembre. A mon avis, vous m'avez mal écouté en commission parce que je vous avais dit que l'on était à 26 millions puisqu'on a fait une acquisition foncière pour 8 millions, la dernière semaine de Décembre donc il y a 8 millions de moins donc 35 millions moins huit, ça fait 27, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire nos 26 millions de trésorerie de la Ville et le 1 million de trésorerie de l'Hippodrome. Pour le PPI, nous avons toujours présenté le PPI au mois de Juin qui permet effectivement d'avoir de Juin à Juin donc nous présenterons effectivement en Juin 2023 le PPI qui ira de Juin 2023 à quasiment Juin 2026 et nous avons prévu cette année, c'est dans le ROB, si vous avez lu le ROB, nous avons prévu d'investir 14 millions en travaux complètement ciblés, donc ce n'est pas absolument au doigt mouillé et nous avons prévu 6 millions d'investissements en termes d'acquisition foncière donc un projet d'investissement et un PPI bien ciblé sur les six premiers mois de 20 millions d'euros voilà.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup parce que je crois que c'est très précis. Je remercie chacun pour la qualité du débat. Juste deux ou trois petites observations parce que c'est très complet. Je voudrais rappeler que pour toutes les villes, Marcq-en-Baroeul comme toutes les villes, toutes les villes, la situation est extrêmement difficile à gérer et bâtir un budget aujourd'hui c'est vraiment un travail de tous les instants et c'est vraiment beaucoup de rigueur et vraiment il y a eu beaucoup de sens des responsabilités, de sens du service public qui a prévalu puisque cette situation qui est valable pour tout le monde, elle est bien sûr la même sur la Ville de Marcq-en-Baroeul. On s'attend aussi à une baisse des recettes fiscales forcément puisque si l'activité économique, si l'immobilier ne fonctionne plus exactement de la même manière, je crois que ce sera difficile, on le voit bien, il y a une augmentation des taux d'intérêt aujourd'hui. Nous, nous avons cette chance de ne pas avoir de dettes aujourd'hui, de ne pas être impactés dans la gestion de notre Ville par des taux d'intérêts qui augmentent considérablement et donc effectivement, c'est une chance mais la mise en place d'un budget est quelque chose de très difficile. Je voudrais dire aussi que le PPI dans toutes les villes aujourd'hui, le PPI, il est forcément à ajuster en fonction de la situation que nous vivons les uns et les autres et il n'y a pas une seule ville également où, investir aujourd'hui, n'appelle pas des surprises voire parfois des très mauvaises surprises, que ce soit à la Région, au Département, je crois qu'à la Région, l'augmentation des fluides ça doit représenter 120 ou 130 millions d'euros pour les Hauts de France vous voyez. Je donne un exemple pour la MEL, les augmentations sont très importantes et c'est pour ça que je suis, sans polémique, mais Monsieur TONNEL quand vous dites que j'aurais pu reprendre mon texte de l'année dernière puisque rien n'a changé.

Si, il y a quand même une petite chose qui a changé, c'est que l'on prend 3 millions d'euros sans même rien faire puisqu'il y a 1,3 million de dépenses supplémentaires pour le personnel à porter et c'est normal d'être attentif au personnel, nous avons même donné une prime complémentaire que rien nous obligé de faire au personnel municipal, c'est dire si on essaye d'être attentif sur ce point mais il y a 1,6 million de fluide, 3 millions qui arrivent comme ça, 3 millions vous vous rendez compte ce que ça représente quand on sait ce que ça représente, un point de fiscalité, c'est combien ? 180.000 euros, 200.000 euros un point de fiscalité, d'un seul coup, il y a une dépense complémentaire imprévue de 3 millions minimum parce qu'on ne sait pas exactement de combien sera l'augmentation des fluides. Je rappelle aussi que tout à l'heure on disait, il ne faut pas augmenter les tarifs et justement, je remercie Émilie BOULET qui est une Adjointe très, très attentive qui n'a pas augmenté, à ce jour, les tarifs des cantines, je parle sous votre contrôle, ma chère collègue, n'ont pas augmenté à la ville de Marcq-en-Baroeul, il n'y a pas beaucoup de villes qui n'ont pas augmenté les tarifs des cantines alors que le coût d'un service comme celui-là c'est quelque chose de difficile aujourd'hui à équilibrer. On a aujourd'hui la présentation d'un ROB qui est à la fois rigoureux et à la fois porteur d'avenir parce que, comme vous le constatez, c'est ce qu'on a vu dans les cérémonies de vœux où j'ai présenté un petit film qui nous a valu quand même beaucoup de félicitations et beaucoup de remerciements des Marcquois lorsqu'ils ont vu tout ce qui allait être réalisé dans la ville de Marcq-en-Baroeul dans tous les domaines, je ne vais pas commencer à tous les citer parce que c'est dans tous les domaines ou alors on aurait peut-être pu repasser ce petit film d'ailleurs ce serait très intéressant de pouvoir le faire parce que, pas maintenant, mais ce serait très intéressant de pouvoir le refaire pour tout le monde parce qu'il est très révélateur. On est là également très rigoureux et quand on voit l'exemple de la salle Delcenserie, je ne sais pas où vous êtes allé chercher ces 15 millions, Monsieur TONNEL parce que moi, de mémoire, on avait fait un appel d'offres où on est passé de 5 à 8 millions d'euros et donc nous avons une analyse et aujourd'hui on veut simplifier effectivement le projet et relancer un appel d'offres rien sur les fonctions que l'on veut voir préserver dans les deux salles puisque c'est une double salle qu'on est en train de refaire c'est formidable alors on se dit tient, est-ce qu'on ne peut pas rehausser un petit peu la salle qui était prévue pour être enterrée ce qui fait qu'il y a moins de rabattage de nappe, etc... On a trouvé des petites astuces en se mettant autour de la table et en disant : Comment on peut optimiser le dossier, ne rien changer aux fonctions qu'on avait prévu mais tout simplement les optimiser. C'était 8 millions la réponse, 8 millions d'euros c'est beaucoup d'argent et je pense que l'on devrait être, en relançant le marché, plutôt aux alentours de 6 millions, c'est à dire 1 million de plus, c'est certes un million de plus mais le coût des matériaux, etc... ce n'est pas pareil donc je prends juste ces exemples mais je pense que vraiment dans tous les domaines et moi je remercie, chacun la souligner, nous sommes une Ville qui parvient encore à investir tout en étant extrêmement rigoureux sur les dépenses de fonctionnement, c'est l'oeuvre de chacun, c'est le travail de chacun parce que vous le savez nous avons des économies mais les économies peuvent être consacrées à l'investissement et non pas au fonctionnement, le fonctionnement et le budget d'une Ville doit être nécessairement totalement équilibré et, à l'inverse de l'État, nous ne pouvons pas présenter un budget en déficit. Merci beaucoup en tout cas des précisions apportées,

Pascal LHERBIER : je tiens à ajouter aussi que la seule marge de manœuvre qu'on a c'est sur ce qu'on appelle le 11, c'est-à-dire les charges à caractère général parce que le fonctionnement c'est aussi le personnel et malheureusement on n'y peut quasiment rien c'est ça le problème.

Monsieur le Maire : Bien sûr et nous avons préservé par exemple les subventions aux associations dans la ville de Marcq-en-Baroeul. Je salue ceux qui viennent d'arriver, je les remercie parce que je pense que ça ne devait pas être simple de circuler aujourd'hui. Monsieur PICHON, bonsoir à vous, merci de votre présence.

Bien écoutez, je pense qu'on a fait le point. Il n'y a pas de vote, on prend acte.

2023_02_15 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

Nous allons poursuivre nos débats si vous le voulez bien. Monsieur LHERBIER

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Une admission en non-valeur qui restera relativement raisonnable 11.179,47 euros sur deux comptes le 61 41 pour 6.348 euros où ce sont effectivement des mises en non-valeur éventuellement recouvrables un jour et pour le compte 65 42 pour 4.800 euros où ce sont des créances dites éteintes qu'on ne pourra jamais rallumer.

2023_02_16 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES N°1- BUDGET VILLE 2023

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_016DEL est adoptée à l'unanimité

Maintenant nous reprenons le cours normal et bien sûr on comprend, Monsieur LHERBIER, que vous deviez retourner à Paris. Merci beaucoup.

La délibération suivante concerne de la dénomination de l'Ecole Européenne Lille Métropole, c'est déjà quelque chose qui avait été souligné à plusieurs reprises qui s'appellera dénomination Ecole Européenne Lille Métropole Jacques Delors. Chacun bien sûr connaît la personnalité emblématique de Jacques Delors qui a toujours été reconnu comme un très grand Président de la Commission Européenne de 1985 à 1995 qui a été également Président de la Commission Internationale sur l'Education pour le 21ème siècle à l'Unesco, qui a eu des fonctions éminentes dans notre pays et il est apparu utile de donner à l'Ecole Européenne Lille Métropole, le nom de Jacques Delors. C'est une décision qui relève essentiellement de la Région et de la MEL qui sont les deux maîtres d'ouvrage de cette réalisation puisque ce sont eux qui portent la construction de l'Ecole Européenne même si c'est à la fois une école primaire, un collège et un lycée. Donc, nous prenons la même délibération que celle qui a été prise ou qui sera prise par la MEL et par la Région. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Monsieur CREPEL et Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : C'est une explication de vote. Vous connaissez notre position. Nous ne partageons pas les objectifs de cette école européenne, bien qu'elle soit publique, sur cette position nous nous abstenons, que les communistes pour le Groupe Marcq Ensemble.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL. Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Nous remercions ce soir Madame GOUBE qui nous avait prévenu de son absence pour la richesse des débats et l'excellente ambiance de travail qui a caractérisé la réunion de notre commission. Bien sûr, nous soutenons cette proposition.

Jacques DELORS est une personnalité remarquable, apprécié de tous et ardent défenseur de la cause européenne que nous soutenons tous. L'Ecole Européenne est une chance pour notre commune et pour les enfants qui y sont scolarisés, nous le rappelons. Bien sûr, et nous y reviendrons plus longuement dans la suite de ce conseil, nous déplorons que l'installation de cet équipement engendre l'expropriation de riverains. Le nom de Jacques Delors ne doit pas être lié à de telles procédures, ne fut-ce que pour l'installation d'une école européenne nous vous remercions de votre intention et bien sûr nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL.

2023_02_03 : DENOMINATION ECOLE EUROPEENNE LILLE METROPOLE - JACQUES DELORS

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 1 (Philippe CREPEL, Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_003DEL est adoptée à la majorité absolue

Il y a une délibération de pure forme qui consiste à prendre acte de la communication de l'État annuel des indemnités des élus. Je ne sais pas si quelqu'un demande la parole ? Non

2023_02_04 : COMMUNICATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS - ANNEE 2022

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Madame Émilie BOULET, vous allez parler de vos délibérations.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** Oui merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus. La première délibération qui vous est soumise ce soir concerne les accords de réciprocités pour l'année scolaire 2022-2023. Je vous rappelle les règles dès lors qu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un mécanisme de répartition de dépenses est mis en place entre les communes. Vous retrouverez dans cette délibération, les différents accords pris avec celle-ci avec nos villes voisines ainsi que leur montant respectif. Il vous est proposé ce soir de voter pour le maintien des accords entre les différentes communes.

Monsieur le Maire : Bien des observations ?

2023_02_05 : ACCORDS DE RECIPROCITE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_005DEL est adoptée à l'unanimité

La deuxième délibération concerne le contrat de concession de service public pour l'exploitation du cinéma du Pont des Arts. Il s'agit de régulariser les tarifs qui sont déjà appliqués pour les boissons, la carte d'abonnement physique ainsi que le tarif pour la diffusion des séances 3D. Je rappelle que le cinéma est vraiment une véritable réussite, Monsieur VERMOSEN, nous a envoyé les chiffres, nous avons atteint les 150.000 visiteurs, nous sommes vraiment heureux de ce beau résultat et nous sommes heureux aussi de vous annoncer et notamment à Madame Odile VIDAL-SAGNIER ce soir que le système pour les personnes malvoyantes et malentendantes était opérationnel. C'est vraiment un plaisir de voir les Marcquois qui sont ravis d'y aller. Et, il vous est également demandé de voter l'augmentation tarifaire de 3% qui pour mémoire était prévue au contrat de concession qui interviendra le 21 Juin 2023.

Monsieur le Maire : Pas de demande d'interventions ?

2023_02_06 : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA DU PONT DES ARTS

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_006DEL est adoptée à l'unanimité

Poursuivons l'examen de nos délibérations avec une délibération sur la transition écologique et la démocratie participative. Je donne la parole à Monsieur Pierre VERLEY.

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Nous avons aujourd'hui une délibération pour prendre part à cet appel à manifestation d'intérêt de la Métropole Européenne de Lille. Vous connaissez l'engagement de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour les mobilités douces, sujet que l'on met en oeuvre depuis de longues années et on fait toujours partie des premières communes de France qui ont contribué à l'acquisition d'achat de vélos, de vélos électriques, on a des gros plans d'aménagement de pistes cyclables en devenir et dès que l'on peut, on essaie de modifier les aménagements de chaussée pour faciliter l'usage du vélo en augmentant également la sécurité des usagers. On continue ce plan de mobilité douce avec les circuits pédestres en tout cas on essaie de favoriser à ce que les Marcquois puissent facilement utiliser la marche à pied qui est un mode de déplacement qui fait 16% aujourd'hui des parts modales, domicile/travail et on veut contribuer à cette augmentation. Aujourd'hui les mobilités douces ont deux objectifs. La première c'est de réduire les gaz à effet de serre et la deuxième c'est de permettre à nos populations de pouvoir pratiquer de l'exercice et donc améliorer leur santé. On vous propose ici de répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole Européenne

de Lille concernant un service de location de vélo à assistance électrique en semi-floating. Le semi-floating est un outil qui nous permet de récupérer un vélo à peu près où on veut et de le restituer à peu près où on veut. Le « à peu près » étant très spécifiquement indiqué dans des zones avec lequel et la ville et le partenaire de semi-floating ce sont entendus pour déposer le vélo ceci à des fins de ne pas se retrouver dans les situations dans lesquelles nous nous sommes retrouvées, il y a quelques années lorsque le free floating, le free, c'est la capacité de le mettre absolument où on veut, était en vigueur. Les professionnels se sont donc adaptés pour passer du free complètement libre au semi encadré et déposer des vélos dans des endroits bien identifiés tout en en réduisant la capacité de vitesse que certains véhicules électriques peuvent avoir. Voici, mesdames et messieurs, la délibération et donc on vous propose de participer à cet appel à projet pour les vélos à assistance électrique.

Monsieur le Maire : Je rajouterai juste une chose. C'est que à la MEL, on nous a donné un certain nombre de détails sur l'exploitation en fait de cette nouvelle possibilité, c'est assez spectaculaire puisqu'il y a eu un essai en quelque sorte qui a été fait sur Roubaix et quand on voit ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est-à-dire que si par exemple vous prenez un vélo dans le cadre de cette nouvelle possibilité, si vous ne le rangez pas là où il doit être rangé, votre carte de crédit continuera à être débitée, c'est à dire que vous êtes un peu obligé d'être vertueux même si vous n'en avez pas envie. Je pense que c'est vraiment quelque chose de très intéressant, on peut même dans certaines zones, dire on limitera la vitesse des vélos à tel endroit. Imaginons sur les bords de la Marque par exemple, on pourrait dire celui qui prendra un vélo électrique sur les bords de la Marque là, il ira moins vite, c'est un exemple, c'est quelque chose qui est très au point, qui est extrêmement intéressant et donc moi je suis très content qu'on puisse se lancer dans cette expérimentation qui est assez réussie sur la Ville de Roubaix et on espère pouvoir la développer sur toute la MEL.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Il n'y avait pas d'autres délibérations je crois pour Pierre VERLEY. Je voudrais quand même dire que dans la délégation de Pierre VERLEY, il y a aussi le numérique et je suis très très fier que Pierre ait pu aller représenter la ville à Albi pour recevoir une nouvelle fois le label Ville Internet et on a été reconnu Ville Internet avec 5 @, c'est-à-dire que c'est la plus haute distinction possible dans ce domaine. Alors, c'est un travail bien sûr qui est piloté, voulu par la Municipalité, je remercie Pierre pour son investissement mais, ceux qui ont préparé tout ce dossier, essentiellement Christine MAHMOUDI pour le Service Communication et Olivier WALLARD pour le Service Informatique, Numérique de la Ville, je les remercie infiniment parce que c'est un très gros travail moi je suis fier de ce que l'on fait, de ce qu'ils font en lien avec tous les services et sous l'autorité de mon Directeur Général, quand je vois la dématérialisation dans tous les services que ce soit pour les cantines scolaires, que ce soit pour tout un ensemble de services que l'on apporte à la Ville et bien je suis très fier que l'on soit très investi dans ce domaine porteur d'avenir. Pierre tu allais oublier de nous dire un petit mot là-dessus.

Pierre VERLEY : Oui forcément. C'était pour ajouter de deux éléments. Appuyer vos remerciements, Monsieur le Maire auprès de Christine et Olivier et également ce déplacement Albi, alors j'ai mutualisé mon déplacement pour un déplacement professionnel afin de pas avoir une empreinte carbone trop lourde dans le sujet, comme quoi j'y suis jusqu'au bout, mais c'était également l'occasion de se confronter avec d'autres collègues qui disaient c'est vraiment difficile d'avoir les 5@. Alors moi, je trouvais que c'était assez facile mais c'était assez facile parce qu'on a des salariés de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui ont travaillé comme des acharnés pour l'avoir et d'autres communes ont beaucoup plus de difficultés à le mettre en œuvre, à le partager et c'est toujours intéressant de se rendre compte de ce que l'on fait chez nous, ce que l'on fait depuis de longues années, d'autres communes ont d'énormes difficultés à le faire et on contribue, Ville de Marcq-en-Baroeul auprès de communes de taille plus modeste, à partager notre savoir-faire pour qu'elles puissent répliquer, qu'elles puissent reprendre certains éléments que nous faisons et qu'elles puissent le mettre en oeuvre aussi dans les communes de leur taille avec les outils qui sont à leur disposition et il y a une excellente entente entre les élus des communes plus petites et les agents de ces communes-là également. On essaie de contribuer tous ensemble pour faire en sorte que le monde de demain, numérique en tout cas, soit meilleur.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup à vous. Merci à chacun.

2023_02_07 : EXPERIMENTATION DE MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN SEMI-FLOATING

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_007DEL est adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne la délégation de Nicolas PAPIACHVILI auquel je cède la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIAHVILI** : Merci Monsieur le Maire. Un bilan si vous voulez bien, mes chers collègues, de l'action Noël chez nos commerçants qui a eu lieu en décembre dernier. On est plutôt très fier de cette opération à destination de nos commerçants et de nos artisans puisqu'ils ont été plus de 200 à participer à cette belle opération et en tout on a eu plus de 2.200 bulletins qui ont été mis dans les différentes urnes. On avait à peu près 16 très beaux lots dont des chèques cadeaux d'Enseignes de Marcq. Je remercie Valérie BAERT et les représentants d'Enseignes de Marcq. On avait également des bons d'achat chez nos commerçants et artisans et puis, un lot principal, une voiture électrique AMI et, comme quoi le hasard fait parfois bien les choses puisqu'elle a été gagnée, par tirage au sort, bien évidemment, par une

Marcquoise, qui a joué au sein du commerce «Bocaux and co», spécialisé dans le zéro déchet. Une voiture électrique gagnée dans un commerce zéro déchet, je trouve que ça a beaucoup de sens. On est très fiers de cette opération et puis, après ce Conseil Municipal, on remettra officiellement, cette voiture à cette Marcquoise. Merci.

Monsieur le Maire : Des observations ? merci beaucoup en lien avec l'association des commerçants Marcquois, on a fait un très beau travail. Merci infiniment à chacun.

2023_02_08 : RESULTATS DU JEU CONCOURS "NOEL CHEZ VOS COMMERCANTS" 2022.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_008DEL est adoptée à l'unanimité

En l'absence de Françoise GOUBE, je présenterais quelques-unes de ces délibérations, Pierre interviendra sur l'une d'entre elles ainsi qu'Émilie.

La première délibération concernant la délégation de Françoise GOUBE est relative au lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation de parcelles qui sont situées sur le chemin des lotissements Pierre Clément et, vous le savez, nous en avons d'ailleurs reparlé encore la dernière fois, la Ville de Marcq-en-Baroeul avait créé, dans ce secteur, un périmètre d'intervention foncière pour s'intéresser aux terrains qui jouxtent l'Ecole Européenne et qui peuvent présenter un intérêt stratégique pour l'avenir, pas demain matin mais pour l'avenir et gouverner c'est prévoir et donc nous avons souhaité saisir deux opportunités qui se situent l'une à côté de l'autre et qui sont Chemin Pierre Clément. La première est relative à la propriété de l'indivision Pollet et il s'agit là d'une maison qui est inoccupée depuis de très nombreuses années avec un entrepôt qui la jouxte et un terrain.

Et puis à côté, un autre terrain l'indivision CROIX. Nous avons eu de très nombreuses discussions avec les héritiers et Madame POLLET sur le premier terrain et donc avec l'indivision CROIX qui est assez compliquée sur l'autre terrain. Certains nous disant qu'ils étaient totalement d'accord pour vendre, d'autres nous disant qu'ils n'étaient pas d'accord. Je pense que nous ne voulons pas entrer dans les débats dans une famille, ils sont tous en fait d'accord pour vendre mais arrivent difficilement à se mettre d'accord entre eux. Nous avons conformément à ce périmètre d'intervention foncière que l'on avait mis en place, décidé de lancer après avoir passé pas mal d'années à discuter, une procédure d'expropriation pour employer le terme plus compréhensible, une procédure d'expropriation sur ces deux fonciers. Vous le savez, il y aura certainement dans l'Ecole Européenne, un internat puisque, en fait cette Ecole Européenne n'est pas une école Marco-Marcquoise, c'est une école à vocation régionale, métropolitaine certes, départementale mais aussi régionale et aujourd'hui d'ailleurs la part des élèves

Marcquois n'est que de 42% aujourd'hui on voit bien que de plus en plus il y a des élèves qui viennent de toute la métropole et sans doute demain bien plus loin encore. Il nous paraît utile de ne pas laisser passer ces fonciers puisque l'un d'entre eux avait été quasiment vendu à un promoteur, il y a quelques années. Les choses n'avaient pas abouti mais on avait marqué notre intention de pouvoir acquérir. C'est l'objet aujourd'hui de cette délibération de pouvoir un jour, après les procédures utiles, devenir propriétaire de ces deux terrains. Pour tout vous dire en même temps que cette délibération puisque je suis en contact permanent avec la famille POLLET qui était venue me revoir encore il y a quelques temps mais j'avais dit, écoutez monsieur, comme on n'avait plus de nouvelles, nous avons lancé une procédure d'expropriation, ils comprennent très bien que pour l'instant par précaution on poursuive notre procédure mais j'ai reçu, je crois que c'est hier ou avant-hier, un mot d'accord sur la lettre que j'avais adressée ultimement, j'allais dire, à la famille POLLET et je crois qu'ils doivent nous recontacter pour que l'on puisse se mettre en contact avec leur notaire. Si c'est le cas, on n'ira pas plus loin avec la procédure d'expropriation si ce n'est pas le cas, on continuera cette procédure sur l'indivision CROIX. La situation est plus complexe entre les co-indivisaires donc nous poursuivons notre procédure. L'idée est de réaliser effectivement et, à chaque fois qu'on fait une procédure d'expropriation, il faut expliquer l'utilité publique et entrer dans les détails de quelque chose qui est encore quand même assez imparfait mais il y a des projets qui sont voulus à la fois par la Région, par la MEL et par la Ville et donc il faut clairement les établir. L'idée c'est de réaliser du logement notamment du logement à destination des étudiants, du logement à caractère innovant et de faciliter aussi les accès à l'Ecole Européenne notamment avec une liaison douce qui permettrait de diluer les flux sur l'accès à l'Ecole Européenne qui ouvrira au mois de septembre prochain et qui avance à grands pas. Je voulais de manière succincte vous préciser un peu l'état de cette délibération et le principe même du lancement de cette procédure avec la perspective de créer un internat à terme sur ce site, je parle sous votre contrôle. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Une explication de vote. Nous avons toujours dit que cette Ecole Européenne même si nous en soutenons le projet, nous en détestons la localisation. Elle est engoncée dans des terrains. L'histoire nous donne raison puisque vous devez préempter encore de nouveaux terrains sur cet emplacement, donc ça c'est la première chose. Et la deuxième chose, nous avons eu un très très beau débat en commission. C'est encore l'une des seules commissions où on arrive à avoir quelques débats et qui durent un peu longtemps, pas 10 minutes. C'est pour nous, pour moi en tout cas, je suis choqué, alors bien sûr, il y a l'imposition nouvelle sur le manque de logements sociaux que nous impose le préfet et on le comprend parfaitement. Ceci étant, construire des logements à cet endroit-là dans ce quartier qui est déjà très dense, on a eu cette discussion en commission, moi je trouve que c'est une très mauvaise idée. Où vont circuler les gens ? Comment vont circuler les gens ? Ou vont-ils se stationner ? On a le projet de la Banque Populaire qui arrive à grands pas, qui va encore construire de nombreux logements dans cette artère, dans ce coin là et pour nous, voilà pourquoi on va voter contre cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Oui Monsieur CREPEL.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : On va refaire le débat que nous avons eu en commission avec Denis TONNEL puisque nous, nous soutenons le projet bien qu'il y ait une partie qui soit prise pour l'Ecole Européenne que nous ne partageons pas mais ce que nous avons compris pour l'instant c'est une partie minime que le fait de pouvoir mettre du logement social dans un secteur où il y a peu de logement social ou quand on regarde autour c'est plutôt huppé et donc de pouvoir créer de la mixité sociale, un nombre de logements qui ne va pas non plus de façon importante perturbée les circulations, il y a des travaux qui sont à revoir de toute façon Chemin Clément de manière pérenne puisqu'il y a la fameuse voie douce qui est annoncée qui doit passer par là et donc je pense qu'on aura le temps d'anticiper et donc sur le fait de prévoir un projet qui intégrera plus de 50% de logements sociaux de ce qu'on nous a dit sur les éventuelles propositions en tout cas nous c'est un projet qui nous convient parfaitement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL pour la sagesse de votre propos. Je ne veux pas polémiquer mais j'ai cru tout à l'heure parce que Monsieur TONNEL nous dit que la commission de Madame GOUBE et on lui dira ça va lui faire extrêmement plaisir, mais elle me le dit souvent aussi d'ailleurs qu'il y a un vrai dialogue mais je rappelle quand même que tout à l'heure vous avez dit à mon excellent collègue Pascal LHERBIER que c'était formidable, le dialogue, la transparence, que les services avaient donné des éléments donc je vois que ça se passe quand même pas trop mal dans d'autres commissions également et les autres, on va essayer de s'améliorer les amis mais je trouve quand même que le dialogue entre nous est respectueux et que ça se passe pas mal donc ce n'est pas la peine d'essayer de donner des bons points aux uns et aux autres même si on parle d'une école. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un projet très soft qui est prévu à cet endroit-là et je pense que la localisation est très pertinente dans le prolongement du lycée Kernanec.

Imaginez que l'on ait écouté les sirènes de certains qui nous conseillaient d'aller l'installer sur Transpole. Avec la situation actuelle internationale, avec l'inflation, avec tout ce qui se passe, la Ville était ruinée en un seul coup. 32 millions pour l'acquisition simplement du foncier et aucune possibilité de faire quelques dossiers que ce soit d'autres sur la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est-à-dire que dans notre PPI, puisqu'on a parlé d'un PPI tout à l'heure qu'on présentera au mois de juin, ce serait une grande page blanche parce que quand on achète un terrain 32 millions, après il faut construire, vous imaginez les conséquences financières. Je pense qu'on essaye, après on ne peut pas plaire à tout le monde et moi je respecte les avis de chacun mais quand on monte un dossier, on essaye de peser le pour et le contre et je pense que les choix qu'on fait sont des choix pensés.

Après on a le droit de ne pas être d'accord avec nous et on le respecte par avance mais on a été attentif aux deniers Marcquois parce que je pense que ce dossier-là est un plus énorme pour l'économie, également pour le monde économique qui a besoin de ce type d'école et c'est une bonne nouvelle qu'on puisse le réaliser et qu'on ait surtout des opportunités foncières à la périphérie et je peux vous dire que les gens du quartier sont très heureux d'imaginer que prochainement, notamment sur ce terrain POLLET qui est

quand même à l'abandon, on me demande constamment d'intervenir parce que ça sert de décharge publique etc, je pense que c'est une très bonne chose si la Ville peut le reprendre et lui donner un avenir. Après c'est le débat et c'est normal que l'on puisse chacun présenter ses observations.

2023_02_09 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES PARCELLES SISES CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT CADASTREES BS NUMERO 381, 421 et 425

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_009DEL est adoptée à la majorité absolue

Après, il y a des petits ajustements, il y avait une délibération sur un terrain de 324 mètres carrés qu'on rachète au diocèse. Pas d'observation sur cette délibération et une délibération également sur une régularisation puisque le parvis qui était devant le lycée Kernanec n'avait jamais été retransféré à la MEL et c'est une régularisation de situation un peu ancienne. Je poursuis, il y a une acquisition d'une habitation située 10 rue du Nord dans la cité Scrive. Je crois Monsieur CREPEL que vous souhaitez intervenir sur ce dossier, je donnerai quelques explications après. Allez-y Monsieur CREPEL.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : On a eu quelques réponses déjà en commission mais comme c'est un dossier qui attendait les domaines pour la validation. Nous sommes surpris par cette acquisition et surtout par ces motifs : Je cite « compte tenu des multiples aménagements réalisés par les propriétaires de cette cité, la Ville souhaite mener une veille foncière permettant de préserver l'entité foncière et le caractère pour l'ensemble des trois rues. La volonté affichée de la commune de préserver le patrimoine ouvrier de la Ville de Marcq-en-Baroeul nous semble trop tardive. Est-ce aussi l'aveu que la municipalité a laissé se développer des constructions dénaturant les cités Scrive actuellement. Cette décision, même si elle est louable, nous semble répondre trop tardivement à son but de préservation du patrimoine s'avérant ainsi d'autant plus difficile que parfois il est totalement dégradé comme dans la rue Scrive. Par ailleurs, cette acquisition est-elle vouée au logement social et par quel bailleur, là encore quels sont vos projets ? Un projet d'ensemble n'est-il pas indispensable sur la totalité des cités Scrive ?

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL pour votre question. Je pense qu'on se rejoint quand même sur le fond pour dire que sur la cité Scrive, il y a un certain nombre d'ajouts qui ont été réalisés sur des habitations et je pense qu'on a là un patrimoine intéressant, un patrimoine industriel intéressant qui fait partie de notre histoire et qui mérite qu'on y soit attentif.

Je vais quand même rappeler une chose et, les plus anciens parmi nous s'en souviennent sans doute, c'est que lorsque j'étais jeune Adjoint chargé de l'Urbanisme, nous avons lancé tout un travail sur les cités Scrive et on avait même demandé à un architecte de mettre en place un cahier des charges pour faire en sorte que quand il y avait une personne qui souhaitait réaliser un ajout dans ces maisons pour donner un peu plus de confort, faire une salle de bain, etc... on essaie de lui donner un guide pratique pour que l'on préserve, tout en modernisant, l'aspect de ces cités Scrive. A côté on avait fait une proposition pour faire des petits Bow-Windows, on en a racheté quelques-unes, on a fait ces travaux et on s'était dit ça va donner envie aux gens de faire pareil. Le problème qui se pose, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de personnes qui parfois ont fait des travaux sans rien demander à personne et c'est une vraie difficulté. Je ne pense pas que la Ville est vocation à acheter toutes les maisons de la cité Scrive parce qu'il y a des gens qui y vivent, il faut les respecter et je crois que c'est bien, ils y sont très attachés et nous aussi ça tombe bien. Mais, par contre, si on pouvait recommencer le travail qu'on a initié déjà par le passé qui malheureusement n'a pas réussi à convaincre tout le monde, on voudrait reprendre un certain nombre de maisons, celle-là est en bonne état mais il y a sans doute des choses que l'on peut améliorer, il y en a d'autres qui sont en bien plus mauvais état et cette veille foncière-là, on voudrait la faire tous ensemble pour faire en sorte que la Cité Scrive reste ce quartier dans le quartier qui est attachant qui rappelle l'histoire industrielle de notre Ville. On va essayer de remettre le dossier à l'endroit même si on a essayé par le passé et que ça n'a pas marché autant qu'on aurait aimé même s'il y a un certain nombre de personnes qui ont fait des travaux de grandes qualités, d'autres ont été approximatifs, si je puis dire. Tel est l'objet de cette délibération, mais on pourra en discuter. Je ne vous réponds pas aujourd'hui sur le bailleur parce qu'on en n'est pas là-encore, mais ça a vocation à entrer dans le patrimoine de la Ville et y mettre du logement aidé à cet endroit-là. Donc on pourra en discuter mais pour l'instant, on n'en est pas encore là.

2023_02_10 : AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE/ CHEMIN D'OZ - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE - AMENAGEMENTS ECOLE EUROPEENNE DE LILLE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_010DEL est adoptée à l'unanimité

**2023_02_11 : AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - TRANSFERT D'UNE PARCELLE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN**

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_011DEL est adoptée à l'unanimité

2023_02_12 : ACQUISITION DU 10 RUE DU NORD - CITÉ SCRIVE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_012DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire passe la parole à Emile BOULET.

➤ **Intervention de Madame Emile BOULET** : Merci Monsieur le Maire. La prochaine délibération concerne la création des tarifs de location pour le Colisée Lumière. Comme vous le savez, ce théâtre a retrouvé sa vocation première de salle de spectacle. La Ville souhaite ouvrir cette salle à la location pour les associations culturelles, non culturelles et pour les entreprises et il vous est proposé de voter les tarifs qui vous sont présentés pour les associations culturelles et non culturelles.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de demande de prise de parole. Merci à Emilie BOULET.

: CREATION DE TARIFS DE LOCATION DU THEATRE COLISEE LUMIERE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe
Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_02_013DEL est adoptée à l'unanimité

Pierre, c'est toi qui intervies sur cette délibération relative au fond de concours transition énergétique bas carbone.

► **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY :** Tout à fait. C'est un sujet que Françoise et les services travaillent depuis de longues années. Il faut savoir que la ville de Marcq-en-Baroeul possède 5.500 points lumineux c'est un nombre important de lumière et que ces lumières possèdent différents types de technologies et cela fait quelques années que nous remplaçons ces sources de lumière par des appareillage dit LED. Ces appareillages dit LED consomment 3,5 fois moins ce qui fait une baisse de consommation de 72%. On voit bien en ces temps, l'utilité de baisser de 72% les consommations énergétiques. Ça baisse notamment la facture à la fin du mois mais ça baisse également la production carbone qui est associée à la création de l'énergie.

Je rajoute que nous diminuons également sur de nombreuses chaussées, l'intensité lumineuse de ces éclairages de 50% entre 23h et 6h là où la chaussée est un peu moins utilisée qu'en fin de journée. Sur l'année 2022, on a rénové plus de 1.400 foyers des lanternes de la Ville et on atteint actuellement le volume de 67% du parc ainsi rénové. On va continuer ces travaux à chaque fois qu'on peut le faire et pour cela la Ville a sollicité le fond de concours de la Métropole Européenne de Lille pour la rénovation des travaux réalisés sur l'année 2022. A la date du 25 novembre 2022, le bureau de la Métropole Européenne de Lille, nous proposait une aide financière d'un montant maximum de 211.000 euros que l'on vous propose d'autoriser à faire durant ce conseil.

Monsieur le Maire : La précision que je voudrais vous apporter parce que c'est quand même un travail considérable et je remercie une nouvelle fois les services, c'est qu'en principe en fin d'année on sera à 95% des foyers des lampes de la Ville à LED 95%. Il y a toujours des endroits qui sont plus compliqués que d'autres à gérer, il restera 5% vous vous rendez compte, c'est vraiment un très beau travail, un très gros travail mais on ne ferait rien sans les services et je les remercie une nouvelle fois d'ailleurs. J'ai oublié tout à l'heure de remercier mes services juridiques pour le travail considérable et de grande qualité qui est fait notamment sur des délibérations de portée complexe comme l'ancienne procédure d'expropriation ça n'a l'air de rien mais c'est très compliqué et il y a vraiment un formalisme, c'est normal d'ailleurs, mais bravo à mes services et je les remercie chaleureusement.

2023_02_14 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE POUR LA RENOVATION DES POINTS LUMINEUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_014DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Alain CHASTAN vous avez la parole pour vous délibérations.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Deux délibérations qui sont assez techniques. Le tableau des effectifs permanents – modification. C'est une délibération qui revient assez régulièrement. Elle reviendra d'ailleurs, je vous le signale de façon un peu plus conséquente lors du prochain Conseil Municipal du mois de Mars où on aura un toilettage plus conséquent du tableau des effectifs. Il s'agit à un moment de régulariser les situations pour permettre des avancements de grade, des grades qui disparaissent, ce n'est pas pour autant des suppressions d'emplois. Dans le cadre présent d'ailleurs, ça permet de reclasser notamment du personnel, aides à domicile, je signale au passage et ça me permet de faire la transition, qu'aucune personne n'a été mise sur le côté, toutes les personnes sont accompagnées par le service des Ressources Humaines, il y a un certain nombre qui ont déjà trouvé un reclassement, les autres font des formations qui vont leur permettre notamment d'intervenir auprès de nos aînés notamment pour l'utilisation de la tablette numérique par exemple. C'est l'occasion aussi pour moi, ce n'est pas l'objet de cette délibération, mais comme quoi on a une attention toute particulière et c'est l'occasion pour moi également de remercier le service des Ressources Humaines notamment en la personne de sa Directrice Madame RYCKEBOER par rapport aux personnes qui étaient des vacataires ou des situations précaires, on vient de titulariser, par exemple, 14 agents de voirie, c'était précédemment des agents qui étaient sous forme de contrats CUI, je rappelle l'époque où c'était l'État qui apporté des aides pour permettre la création de ces emplois et lorsque les aides de l'État ont été supprimées, on a transformé ces contrats en CDD et bien on vient de les titulariser, pas plus tard que la semaine dernière, 14 agents de voirie qui sont ainsi titularisés. Voilà pour ce qui concerne cette délibération.

Pour la seconde, je vous propose de délibérer par rapport à un régime indemnitaire sur un poste qui n'existait pas au sein de la collectivité qui est le poste de Conseiller sociaux éducatif qui a été créé notamment pour la prise en charge du PEDT, c'est un poste essentiellement transversal avec le service de la famille et le service de l'enseignement, sous l'autorité du DGS et donc il s'agissait de définir son régime indemnitaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations sur les deux délibérations de Monsieur CHASTAN. Nous allons donc procéder au vote.

2023_02_17 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_017DEL est adoptée à l'unanimité

2023_02_18 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS SOCIO EDUCATIFS

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_018DEL est adoptée à l'unanimité

Une délibération maintenant de Monsieur Didier ELLART.

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues. Une première délibération récurrente qui est l'attribution d'une subvention de 1.000 euros au Comité du Nord de Tennis pour un événement tennistique qui a été réalisé à la Ligue des Hauts de France de Tennis du 7 au 14 Janvier 2023 de manière parallèle avec le Tournoi International U14 Tennis Europe dont c'était la troisième édition de cette étape du Circuit International de Tennis en fauteuil U18 qui a mobilisé 18 jeunes, joueurs et joueuses qui venaient de dix nationalités différentes dont les États-Unis. Cette délibération s'inscrit aussi dans la dynamique sport handicap para-sport de la Ville de Marcq-en-Barœul, l'occasion aussi de changer notre regard sur le handicap et de revendiquer le droit à la différence pour ces jeunes sportifs. Un événement avec des moments d'émotion et de bonheur partagé, une leçon de vie, une leçon d'intégration par ces jeunes tennismans. La Ligue des Hauts de France de Tennis est une magnifique vitrine et un excellent ambassadeur de la ville de Marcq-en-Barœul.

La deuxième délibération concerne la construction d'un mini-terrain synthétique d'entraînement de 1100 mètres carrés qui jouxte le terrain actuel du Polo-Hockey Club sur le stade Gilles D'Halluin. Un terrain qui avait été inauguré en novembre 2016 pour un montant de 1,2 millions associé à la construction du vestiaire réglementaire et homologué en septembre 2020. Le Polo-Hockey Club, je voudrais rappeler que c'est un club qui est nonagénaire puisqu'il a été créé en 1932. C'est le premier Club de Hockey sur gazon au niveau national et donc en termes d'effectif, 550 licenciés, 28 équipes, 394 licenciés de moins de 18 ans et deux équipes phares, deux équipes de haut niveau, au niveau féminin et au niveau masculin avec une école de Hockey sur gazon reconnue. Construction de ce terrain parce que c'est un club qui grandit. Je voudrais rappeler aussi que les filles U14 sont Championnes de France en salle pour la saison 2021-2022 et que récemment, au mois de décembre, les filles de Nationale 1 ont été Championnes de France également en salle et vont monter en élite la saison prochaine. Rappeler également que le stade Gilles D'Halluin est un des deux centres de préparation des jeux pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, centre de préparation des jeux retenus par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dans la liste officielle donc répertoire des centres de préparation, ça ce sera effectivement un équipement qui sera mis en place au cours du troisième trimestre, a priori 2023,

et rappeler aussi la mise à disposition prochaine au deuxième trimestre 2023, de la halle sportive couverte qui vient compléter également l'offre des équipements qui sont dédiés au sport avec loisirs et familles au sein de la Sport Vallée, équipements en accès libre, un équipement de 800 mètres carrés composé d'un plateau sportif collectif de gazon synthétique et d'un terrain de basket 3.3. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur ELLART. C'est vrai que c'est important de rappeler que dans l'année qui commence on va faire cette halle sportive qui est encore pour favoriser le sport famille, le sport loisir, pour permettre aux parents d'aller avec leurs enfants faire un peu de sport, le samedi matin avec, au-dessus d'eux, un toit qui les protège de la pluie mais qui ne les empêche pas de faire du sport. Je trouve que ça s'ajoute à notre salle Delcenserie qui va être doublée, ça s'ajoute à ces terrains synthétiques et toute une politique sportive qui est d'une grande richesse quand même sur la ville de Marcq-en-Baroeul et, Monsieur CREPEL disait tout à l'heure, notre jeunesse etc, oui vous avez raison Monsieur CREPEL, mais je pense que l'on fait beaucoup de choses justement pour permettre, non mais vraiment le skatepark qui a été fait l'année dernière encore, mais vraiment pour permettre à notre jeunesse de pouvoir se consacrer à leur sport favori. Merci en tout cas. On a deux délibérations

2023_02_19 : AMENAGEMENT D'UNE SURFACE D'ENTRAINEMENT DE HOCKEY SUR GAZON AU STADE GILLES D'HALLUIN

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_019DEL est adoptée à l'unanimité

2023_02_20 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DU NORD DE TENNIS POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT INTERNATIONAL DE TENNIS FAUTEUIL U18

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_020DEL est adoptée à l'unanimité

Maintenant Jean-Louis MUNCH.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH** : Il s'agit d'une délibération concernant la révision les tarifs des concessions de terrain de colombarium et de cave-urnes dans les cimetières de Marcq-en-Baroeul. En fait, nous n'avons pas augmenter les tarifs depuis 2015 et nous vous proposons de faire cette réévaluation sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisée. Vous avez les tarifs proposés. Sur l'ensemble des tarifs, il y a malgré tout un tarif que l'on augmente de manière plus importante, c'est celui qui concerne les cave-urnes parce qu'en fait on a constaté en faisant une comparaison des prix des communes voisines que nos tarifs pour les cave-urnes étaient très très faibles et on vous propose simplement de les réajuster au niveau de la valeur moyenne des tarifs de nos communes voisines.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Monsieur CREPEL.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : C'est une remarque d'ordre général. On n'a rien contre l'augmentation tarifaire puisqu'elle rentre dans une certaine norme. Par contre ce qui est toujours difficile pour les familles, c'est que ça vient se rajouter au moment où ils ont plein d'autres dépenses, les dépenses funéraires et compagnies. Certaines familles préparent ces choses-là mais d'autres pas du tout et pour qui cette dépense, est une dépense importante donc il faut aussi pouvoir regarder avec eux les difficultés dans lesquelles ça peut les mettre sur Marcq-en-Barœul.

Monsieur le Maire : On reste très très en-deçà de ce qui se pratique dans les autres communes Monsieur CREPEL, très franchement, c'est pour ça qu'on a voulu réévaluer. Vraiment on est très en-deçà de ce qui se passe ailleurs. On va voter cette délibération.

2023_02_21 : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN, DE COLUMBARIUM ET DE CAVURNES DANS LES CIMETIERES DE MARCQ-EN-BAROEUL

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_02_021DEL est adoptée à l'unanimité

Notre Conseil Municipal est donc terminé.

--- oOo ---

Il y a deux éléments maintenant à voir : une question orale de Madame Odile VIDAL-SAGNIER et ensuite un vœu de Monsieur CREPEL.

Madame Odile VIDAL SAGNIER : La question est posée par Monsieur SEAILLES.

► **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes.

« Dans le cadre des questions diverses, nous souhaitons que soit abordé la question de l'évolution des missions du CCAS. Nous regrettons que la décision de fermer un service à la population n'ait été débattue qu'en Conseil d'Administration du CCAS en s'appuyant sur la seule baisse d'activité du service d'aides à domicile et sur les difficultés de fonctionnement et de recrutement du service. Il apparaît, à notre Groupe, nécessaire de remettre en perspective les difficultés actuelles qui ont conduit à totalement déléguer certaines missions au secteur associatif et au secteur lucratif au risque de perdre le contact de proximité avec la population des personnes âgées de notre Ville. Il en est de même pour le portage des repas aux personnes âgées qui permettait de garder des liens avec notre public qui pourtant ne pourront pas, comme annoncé, être remplacé par de simples visites de courtoisie dont on peut estimer, qu'a priori, elles seront semestrielles. Le Groupe Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire souhaite savoir quel est le montant des économies en personnel en 2023 que va entraîner cette fermeture de service et quels sont les redéploiements prévus pour ne pas amputer le potentiel d'intervention du CCAS. Nous avons bien entendu que les agents concernés ont été accompagnés par le service de la DRH et que chacun a pu retrouver une place. Reste néanmoins la question de la vocation du service. Il nous apparaît qu'il est de la responsabilité de la Ville de lui confier de nouvelles missions pour mieux répondre aux besoins de la population Marcquoise, sauf à estimer qu'elle n'a plus aucun besoin qui ne soit pas satisfait.

Il s'agit par exemple de l'accompagnement des personnes âgées, pas encore vaccinées contre le covid ou bien encore de créer le service de lutte contre les passoires thermiques et la précarité énergétique qui était proposé par notre liste lors des élections municipales et qui permettrait d'aider les familles à mobiliser les aides publiques permettant de rénover les logements insalubres dans le contexte que nous connaissons tous, d'explosion des coûts de l'énergie. »

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SEAILLES. Je vais demander à mon Premier Adjoint de bien vouloir vous répondre.

► **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord Monsieur SEAILLES, je souhaitais aussi vous remercier d'avoir posé cette question ça permet d'en discuter en Conseil Municipal parce que je suis le premier également à regretter que les décisions du CCAS se prennent au sein du Conseil d'Administration dont vous faites partie également et voilà et ça c'est la loi qui impose aux communes d'avoir un CCAS qui est un établissement public et qui a un Conseil d'Administration pour pouvoir valablement délibérer. Vous ne verrez jamais une décision du CCAS être délibérée en Conseil Municipal, sauf urgence ou cas exceptionnel, comme ça avait été le cas par exemple pour le chèque énergie ou on avait décidé d'aider les Marcquois qui avaient des difficultés à régler leur facture énergétique.

Vous ne m'avez adressé aucun reproche, je l'ai bien noté. Je pense que j'ai toujours été totalement transparent avec le Conseil d'Administration du CCAS où je suis régulièrement depuis le début de ce mandat revenu vers vous pour faire un point spécifique sur justement le SAAD qui connaît depuis une dizaine d'années une évolution, qui nous inquiétait d'ailleurs, mais qui connaissait une certaine évolution. J'ai demandé quelques chiffres et on m'a redonné les chiffres depuis 2015, voilà maintenant ça fait plus de sept ans, en 2015 on était à quasiment 600 bénéficiaires, à 593 très exactement et arrivé en Juin de cette année, Mai/Juin, nous n'étions plus qu'à 100 en fait, pour vous dire que notre service d'aide à domicile était quand même de moins en moins attractif. Alors pour plusieurs raisons notamment parce que je pense que c'est tout, c'est un fait, on avait certainement un manque de souplesse que le secteur associatif permet mais qui est plus compliqué au sein de la fonction publique territoriale parce que nos agents ont aussi un statut qui peut être quelquefois une contrainte on n'a pas non plus les mêmes obligations que la fonction publique hospitalière. L'aide à domicile, vous savez ces deux choses. Vous avez les personnes qui sont Aides à domicile mais vous avez aussi les auxiliaires de vie et les auxiliaires de vie, ce sont des personnes qui accompagnent d'autres personnes âgées donc très gravement dépendantes et donc il y a notamment cette obligation d'y aller aussi le week-end, soit pour les lever, soit pour les coucher ou soit pour faire les toilettes et c'était très compliqué aujourd'hui d'avoir aussi des agents qui souhaitaient le faire. Après aussi moins agile que le secteur associatif parce qu'il y a tout un ensemble aujourd'hui de nouveaux services qui sont proposés que nous ne proposons pas par exemple, les services pour le jardin, la tonte des pelouses, pour les petits travaux certes se sont des services payants mais ce n'était pas à la commune de le proposer.

Encore une chose aussi, très peu de communes ont de fait un service d'aides à domicile, on est que quelques-unes dans le département du Nord et c'est vrai que c'est une constatation qu'on fait aussi dans toutes les communes. Je sais que Wasquehal et Valenciennes ont arrêté l'année dernière leur service d'aides à domicile, je crois qu'Hazebrouck a aussi décidé cette année de fermer son service d'aides à domicile. Il y a très très peu de villes aujourd'hui qui ont un service d'aides à domicile parce qu'il y a un secteur associatif et privé, comme vous l'avez souligné qui existe. Tout ça bien naturellement est encadré notamment au travers le versement de l'APA par le Département, je tiens quand même aussi à le rappeler. Ensuite, vous demandez les économies que la Ville va réaliser. J'ai envie de vous dire, elle ne va réaliser aucune économie. Tout à l'heure, mon collègue Alain CHASTAN parlait de formations, il y a même peut-être des dépenses supplémentaires qui sont faites. En tout cas, on en dira peut-être un mot, comment ça a été géré au niveau du personnel, je ne vais pas empiéter sur ta partie mais ça s'est passé assez paisiblement finalement. En tout cas avec les agents de la Ville, je sais que vous aviez posé la question en Conseil d'Administration et je vous avais aussi répondu sur le sujet et vous l'avez vu lors du ROB présenté par notre collègue Pascal LHERBIER, il y a une subvention supplémentaire qui va être versée au CCAS. Jusqu'à présent, les activités seniors étaient gérées au sein du CCAS mais c'était encore sur le budget de la Ville, il y avait des liens qui étaient de fait qui existaient entre les activités Seniors gérées par la Ville et le CCAS.

Aujourd'hui, tout ça va être repris par le CCAS qui va même aller plus loin, il y a notamment un ou deux recrutements qui sont prévus aussi au sein de ce service Seniors, peut-être que Françoise EULRY, puisqu'il s'agit de sa délégation, pourra nous en dire un mot, si elle le souhaite et vous avez vu que ça a commencé dès le mois de Décembre puisqu'il y a déjà eu ce colis aux Seniors de la Ville qui a été distribué et puis il y a notamment un gros travail qui est fait en amont de la dépendance, j'ai envie de dire, aujourd'hui nous allons travailler en amont de la dépendance et plutôt sur la prévention et la préservation de l'autonomie de nos aînés. Beaucoup de nos aînés aussi cherchent à vivre dans la Ville, à avoir des activités et on choisit de développer ces activités notamment en mettant en place des ateliers sportifs et de prévention comme des ateliers de gymnastique, de yoga, de gym cognitive voilà et j'en passe, il y a tout ce qui est animation intergénérationnelle sur lequel tu travailles Françoise, je ne vais pas les épeler à nouveau, il y a surtout ces ateliers autour du numérique qui se mettent en place et donc les formations dont tu parlais Alain, c'est notamment des formations sur le numérique pour apprendre à ces personnes âgées à se servir d'une tablette, si elle le souhaite et plein d'autres choses que je n'énumère pas. Il y a des animations festives, après des animations pour les personnes isolées et je voulais aussi faire savoir qu'aujourd'hui on s'est constitué, grâce aussi au Département, un fichier Seniors, il y a eu 2000 Marcquois qui ont répondu, 2.000 seniors qui ont répondu favorablement et qui font partie de notre fichier et qui demandent à être contactés de temps en temps soit, parce qu'elles sont isolées mais il y a également, j'essaie de retrouver les chiffres sur ces 2.000 personnes, il y a 300 couples qui sont concernés et qui demandent à être au courant de ce que la Ville fait et c'est quelque chose qui vient compléter le fichier qui existait au moment de la canicule pour nos aînés isolés. C'est vraiment un très très gros travail qui est réalisé sur les seniors par notre Collègue de Françoise EULRY.

Monsieur le Maire : Françoise tu voulais prendre la parole.

➤ **Intervention de Madame Françoise EULRY** : Finalement, Loïc a pratiquement tout dit. Je voulais juste donner une petite précision pour Monsieur SEAILLES qui parle de nos seniors avec qui on n'a plus de contact et, en fait, grâce effectivement à toutes ces activités, tout ce fichier qu'on a pu constituer, c'est exactement l'inverse. De 3 à 400 personnes, on est passé à 1.500 qui gardent le contact avec nous et nous gardons le contact avec eux. Nous sommes plutôt contents de ce qu'on a fait.

Monsieur le Maire : Juste une observation. En fait Monsieur SEAILLES, vous n'avez pas d'ailleurs remis en cause le fait que le service d'aides à domicile se soit arrêté puisque c'est une décision qui a été votée à l'unanimité dont votre voix. Là-dessus on était tous conscients que l'on était à la fin d'une logique avec des solutions que chacun de nos concitoyens Marcquois prenaient au fur et à mesure, on les a tous accompagnés. Ce n'était pas ça votre question. Votre question c'était de dire : Que devient le personnel ? Est-ce que ce faisant, le but c'était de faire une économie ?

Je vais vous donner moi un tout petit exemple. Il y a dix jours maintenant, je vois quatre personnes du personnel municipal qui prenaient l'ascenseur pour aller au 4^{ième} au service informatique et ils étaient avec un formateur, c'était des anciennes personnes qui travaillaient au service d'aides à domicile et je leur ai demandé ce qu'elles allaient faire. On va en formation parce que nous avons des tablettes qu'on a loué à la Poste et elles vont chez nos aînés pour leur apprendre à utiliser ces tablettes et je crois que c'est un service extrêmement apprécié et moi, ce que je propose Monsieur SEAILLES c'est que, aussi régulièrement, enfin je crois que vous le faites déjà, on fasse des petits rapports d'étape pour voir comment les choses se passent parce que l'enjeu du numérique est notamment pour moi un des enjeux essentiels pour que chacun, quel que soit son âge, son degré de dépendance reste citoyen dans sa Ville et on a plein de choses possibles dans la Ville, vous voyez on parlait tout à l'heure également des boucles pour les personnes malentendantes, etc... dans nos cinémas mais aujourd'hui c'est vrai qu'il y a de plus en plus souvent des réservations qui se font par internet ou autre, doctolib, etc... c'est aussi ça un de nos grands challenges. On est tous des gens de bonne volonté et je pense qu'on a tous des idées à échanger sur ce sujet et on sera toujours ravis de pouvoir en discuter et passer du temps ensemble pour essayer d'avancer sur ce sujet tellement essentiel.

Je pense que l'on a répondu à votre question. Merci à vous et je vous propose que maintenant, puisqu'il n'y a pas de vote mais d'une explication sur une question orale de passer la parole à Monsieur CREPEL.

Odile VIDAL-SAGNIER : Merci Monsieur le Maire. C'est moi qui vais faire la lecture du vœu que la liste Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire vous propose. C'est un vœu contre la réforme des retraites du gouvernement.

«Le projet de réforme des retraites du gouvernement prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans et accélère l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans.

Le 19 janvier, selon les syndicats, 2 millions de personnes étaient dans la rue (1,1 million selon le ministère de l'Intérieur) contre cette réforme des retraites. Selon les sondages, près de 70% des Français s'y opposent.

Le 31 janvier, selon les syndicats 2,8 millions de personnes étaient dans la rue (1,2 million selon le ministère de l'Intérieur) et maintenant c'est entre 72% pour toute la population et 85% des actifs qui s'opposent à cette réforme.

Selon le Président du Conseil d'Orientation des Retraites, « les dépenses de retraites ne dérapent pas. Elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme ». Il ajoute qu'en « repoussant l'âge de départ, on fait des économies sur les retraites, mais ça provoque des dépenses ailleurs ». Avec un taux d'emploi qui s'effondre à 33% après 60 ans, et une santé fragilisée, reculer l'âge de départ à la retraite augmentera les dépenses d'assurance chômage, d'assurance maladie et de prestations sociales.

Le Président de la République reconnaissait lui-même en 2019 : « Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ça serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays ».

Par ailleurs, le taux de contribution employeur, qui finance la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), pourrait passer de 30,65 % à 31,65 %. Il représente 500 millions d'euros de dépenses supplémentaires par an pour les employeurs territoriaux, ce qui dans un contexte de tension budgétaire généralisée pour les collectivités serait un poids supplémentaire qui risque de dégrader le service public.

Considérant que la réforme des retraites va particulièrement toucher les plus pauvres, les personnes ayant eu des carrières hachées et constitue même une inégalité devant la mort puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches.

Considérant que la réforme des retraites ne répond à aucune urgence économique d'équilibre des Caisses de Retraites, le système tendra à s'équilibrer de lui-même à l'horizon 2070.

Considérant que ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, entre 18 et 20 ans, seront aussi les plus pénalisés, puisqu'ils devront cotiser 44 ans pour pouvoir partir à taux plein.

Considérant que le régime des retraites pourrait être financé par d'autres sources de financement comme une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam.

En France, 42 personnes, à elles seules, pourraient permettre de laisser partir à la retraite des millions de salariés à 62 ans sans mettre en difficulté notre régime de retraite par répartition !

A Marcq-en-Barœul, 23,7% des femmes sont à temps partiel pour seulement 6,5% des hommes. Les femmes gagnent 25,9% de salaires en mois que les hommes, il y a aussi un écart de 5% entre les hommes et les femmes ayant une activité dans notre commune. Cette réforme qui s'attaque aux femmes sanctionnera d'autant plus les Marquoises, ce sont des données INSEE de 2019.

Considérant que cette réforme des retraites prévoit la participation de la cotisation employeurs des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la CNRACL et que cette nouvelle ponction s'inscrit dans une hausse des dépenses insupportables des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Marcq-en-Barœul s'oppose à la réforme des retraites du Gouvernement mise en débat au parlement.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire : Madame VIDAL-SAGNIER, je voudrais vous rappeler les dispositions du Code général des collectivités territoriales mais que vous connaissez puisque c'est une motion qui est déposée à peu près dans toutes les communes, dans les toutes les instances ou vos élus ou vos collègues sièges. Donc les dispositions de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dit que le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local et donc chaque vœu effectivement doit porter sur un sujet d'intérêt communal et c'est vrai que ce serait dommage que nos conseils municipaux, même quel que soit l'importance et le respect que l'on doit à tout sujet aussi essentiel que celui des retraites où on peut avoir des approches différentes mais nous sommes ici une commune avec des délibérations qui ont un intérêt communal et nous ne sommes pas l'Assemblée Nationale. Dans la mesure où il faut rester dans le cadre que la loi nous fixe, moi, ce que je propose à mes collègues, c'est que nous nous prononcions, comme le dit le texte, par un vote sans débat sur l'opportunité de délibérer ou non sur le texte proposé. Vous avez bien sûr pu le présenter, c'est tout à fait normal, c'est la loi et on le respecte mais à partir de là et si on commence à engager des débats comme à l'Assemblée Nationale, on va avoir toutes les voix sur tous les sujets qui sont respectables, on est bien conscient que demain ce sera la justice, la sécurité, la solidarité, etc... on a tous ici autour de la table forcément des approches différentes. Je respecte votre avis mais je vous propose tout simplement, mes Chers Collègues, de nous prononcer sur le fait que nous considérons qu'il n'y a pas d'opportunité de délibérer sur le texte qui nous a été proposé. Qui est contre le fait de délibérer sur ce thème ? Qui est pour le fait de délibérer sur ce texte ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Contre = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération est rejetée à la Majorité Absolue

Emilie BOULET : J'ai encore un dernier petit mot. Vous avez sur votre table, le sac qui sera vendu à la Corderie pour transporter les livres. C'est un sac «Développement Durable» avec Pierre VERLEY et dessus, vous avez un dessin qui a été réalisé par une entreprise Marcquoise «Cancre». Je vous laisse en profiter et le découvrir. Il va être vendu au tarif de 1 euro. On en a commandé 500.